

**Éclaircissemens communiqués à l'Académie royale de médecine, dans sa séance générale du 5 juin 1827 / par M. Pariset.**

### **Contributors**

Pariset, Etienne, 1770-1847.  
Royal College of Surgeons of England

### **Publication/Creation**

Paris : De l'impr. de Rignoux, [1827]

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/w4b94t2h>

### **Provider**

Royal College of Surgeons

### **License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome  
collection**

Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

9.

# ÉCLAIRCISSEMENTS

COMMUNIQUÉS

A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,

SUR LA FIÈVRE JAUNE.



Digitized by the Internet Archive  
in 2016

<https://archive.org/details/b22393614>

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

---

# ÉCLAIRCISSEMENTS

COMMUNIQUÉS

A L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE,

DANS SA SÉANCE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 1827,

PAR M. PARISET;

*En réponse aux allégations consignées dans le Rapport précédent, contre la Commission médicale envoyée à Barcelonne en 1821.*

---

« ... En fait d'attaque, la première impression  
« a toujours un grand avantage. »

*Réponse de Volney au D<sup>r</sup> Priestley.*

---

**M**ESSIEURS,

Puisque vous voulez bien m'accorder la parole, je vais m'expliquer devant vous sans amertume et sans déguisement. Complétez la faveur que je reçois, en m'écoutant sans prévention et sans impatience. Peut-être jugerez-vous que nous en sommes dignes, mes amis et moi, par la résignation que nous avons montrée dans toute cette affaire.

Je commence par déclarer, en leur nom et au mien, que s'il est une mesure à laquelle nous applaudissons de tout notre cœur, c'est celle que vous avez prise de faire imprimer le projet de rapport que vous avez entendu l'autre jour. Ce projet toutefois renferme une suite d'allégations qui nous sont défavorables. Ces allégations sont-elles fondées ? ne le sont-elles pas ? C'est ce qui n'est pas décidé ; et cependant, jetées dans le public long-temps avant la réponse que je vais essayer d'y faire, elles auraient pu produire une première impression, que les meilleures raisons auraient eu peut-être beaucoup de peine à effacer. De cette façon, l'attaque aurait eu sur la défense un avantage de priorité qu'assurément ni votre commission ni vous-mêmes ne sauriez désirer. A quoi servirait-il en effet, si ce n'est d'une part à nuire à des hommes qui ne cherchent point à nuire ; si ce n'est de l'autre à répandre encore plus d'ombre sur une question que nous voulons éclaircir ? C'est donc dans l'intérêt de la justice, comme dans l'intérêt de la vérité, que votre conseil a pris la résolution dont un de ses membres vient de vous rendre compte : résolution d'autant plus plausible, si je ne me trompe, que c'est surtout dans les corps savans tels que le vôtre, que la justice doit être suivie ; que la vérité doit être cherchée : principalement lorsqu'il s'agit d'une question dont la solution n'a rien d'urgent, et qu'il importe de peser au contraire et de mûrir sans aucune précipitation. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage à l'équité de chacun de vous. Cela posé, j'entre en matière : et laissant de côté tout ce qui est relatif à l'Amérique, je vais me concentrer uniquement dans ce qui est relatif au continent de l'Europe, et spécialement à l'Espagne.

J'ai prié M. le rapporteur de la commission de vouloir bien se placer à côté de moi : d'avoir à la main son Rapport ; de me suivre de point en point dans mes réponses ; de voir si les paroles que

j'emprunte du Rapport sont citées fidèlement ; et si je m'avise de les altérer le moins du monde, de le déclarer franchement à l'Académie.



A la page 29 et à la page 30 du Rapport, on lit ces mots : « D'après les documens recueillis sur les lieux par M. Chervin, « il paraîtrait qu'à Cordoue, les preuves de la contagion sont loin « d'avoir été aussi évidentes que le pensent MM. Berthe, Bally « et Pariset : » et l'on ajoute : « La maladie se développa en 1804 « dans les parties les plus basses, les plus populeuses et les moins « aérées de la ville, où elle resta entièrement confinée. »

A cela je réponds : que Cordoue est dans l'intérieur des terres, à 30 lieues de la Méditerranée, à 45 lieues de l'Océan; qu'à cause de sa distance, et des avis plus que répétés qu'elle avait reçus, et des précautions qu'elle avait prises, elle n'eut la fièvre jaune que difficilement, et trois mois après Malaga; Malaga l'avait dès le 29 juin : Cordoue l'eut le 28 septembre, c'est-à-dire à une époque où la température était déjà moins vive. Sur 40,000 habitans, elle n'eut que 400 morts. C'est peu, nous dira-t-on; mais n'est-ce point assez pour constituer une preuve? car il ne s'agit point ici de la quantité, mais de la qualité du phénomène : et deux, quatre, six, huit, dix maladies bien évidemment communiquées, suffiraient. Du reste, ce qu'on n'a point dit, et ce qu'il fallait dire, c'est que la fièvre jaune de 1804 ayant été portée de Malaga à Antequera, à la Rambla, à Montilla, à Espejo, à Ronda, à Alicante, à Carthagène, elle le fut encore à Cordoue, à Grenade, à Ecija. Les voies de transmission ont été nettement constatées pour les sept premières villes; elles l'ont été moins pour les trois autres; mais pour ces trois autres, l'analogie autoriserait à admettre des voies de transmission toutes semblables; car dix phénomènes absolument identiques étant donnés, s'il est démontré que sept

dépendent de causes manifestes, il est bien probable que les trois autres en dépendent également. Or, si les 400 morts de Cordoue sont une preuve trop petite de contagion, en revanche, les 1067 de Montilla sur 4000 habitans : les 11,445 de Carthagène, sur 33,322 ; ces quantités seront peut-être plus significatives. Je ne prends que les cas extrêmes ; et ces cas sont précisément de ceux où la communication de la maladie a été avouée. Dans cette épidémie, dont le foyer primitif était à Malaga, et qui se répandit par les communications dans vingt-deux autres villes, ou du moins dans vingt-deux autres populations différentes (car on y a compté un pauvre village qui n'avait que 100 habitans, et qui en a perdu 28), il y eut 45,799 morts. Ce serait, terme moyen, pour chaque population une perte de 1991 personnes, près de 2000. La preuve est-elle donc si petite ? Qu'elle le soit pour Cordoue, fort bien ; mais si vous voulez être juste, prenez la peine de tout compter, et concluez sur l'ensemble : concluez sur vingt-trois villes, et non sur une seule.

Remarquez, je vous prie, car c'est là le point capital, remarquez, dis-je, que de l'aveu de M. Chervin, et de la commission, la maladie fut apportée à Montilla et à la Rambla. Or, étant apportée, elle se communiqua ; elle se répandit à Montilla, au point que sur 4000 habitans elle en enleva 1067 : à la Rambla, au contraire, elle se répandit si peu, que sur 6000 habitans, elle n'en affecta, selon M. Chervin, que 70 : qu'importe le nombre ? Mais il fallait ajouter que sur ces 70, 37 moururent, ce qui est bien quelque chose. Maintenant, entre Montilla et la Rambla, d'où vient cette différence de mortalité ? On dit que Montilla est mal située ; mais il est certain que la Rambla l'est à merveille ; comme Espejo, comme Ronda, comme Arcos ; et nous avons toujours soutenu que les lieux élevés, aérés, secs, propres, étaient moins aptes à recevoir la maladie et à la propager, et ne le sont pas du tout à l'engendrer spontanément. Toutefois elle y vient ;

elle y est reçue; elle y est communiquée : elle a attaqué 70 personnes à la Rambla, elle en a tué 37. Peut-être est-ce trop peu pour d'autres, mais c'est assez pour nous.

Dans cette même année 1804, Écija, ville dont la population égale celle de Cordoue, eut la fièvre jaune dix jours plus tard, le 8 octobre, et dans trois mois elle perdit presque le dixième de ses habitans. Elle eut conséquemment presque dix fois plus de morts que Cordoue. Pourquoi? C'est probablement parce qu'Écija a des marais dans son voisinage. Deux médecins du lieu disent que la fièvre n'y a pas été contagieuse. M. *Aréjula*, témoin oculaire; M. *Aréjula*, qui a vu et décrit toutes les épidémies, sauf celle de 1821, établit qu'elle l'a été. Voilà deux autorités : l'une dit oui; l'autre dit non : choisissez.

A la page 32 du rapport, on dit : « M. Pariset représente la « fièvre jaune qui régna dans le quartier de Sainte-Croix, à « Séville, en 1819, comme très-contagieuse; » et l'on conclut qu'il a tort; car trois documens délivrés à M. Chervin, par MM. les D<sup>rs</sup> Chichon, Soucrampe et Palacios, établissent qu'elle ne se propagea ni dans les hôpitaux, ni dans les lazarets, ni dans les maisons particulières où furent reçus les malades sortis du foyer de l'infection.

A cela, M. Pariset répond qu'à la vérité il n'a pas vu de ses yeux la maladie du quartier de Sainte-Croix, pas plus que M. *Chervin*; qu'il en a parlé, comme M. *Chervin*, sur la foi d'autrui; qu'il n'a fait que traduire presque littéralement, dans son ouvrage, un rapport officiel rédigé, sur cette maladie, par la Société royale de médecine de Séville; que dans l'exemplaire manuscrit de ce rapport, qu'il a dans les mains, la maladie est qualifiée de maladie *contagieuse*, de fièvre aiguë *contagieuse*; et qu'enfin ce rapport, daté du 10 novembre 1819, porte pour signatures celles du D<sup>r</sup> *Gabriel Rodriguez*, du D<sup>r</sup> *Serafin Adame*, du D<sup>r</sup> *Francisco Velasquez*, et, ce qui est merveilleux, celle du D<sup>r</sup> *Rafael Chichon*,



le même qui a délivré depuis à M. Chervin un document tout contraire. De ces quatre médecins, le premier, le D<sup>r</sup> Rodriguez, ne parlait de cette maladie de 1819 qu'avec horreur. Il ne cessait de répéter devant M. Mazet et devant moi : « Prenez garde, elle est « terriblement contagieuse ! » Plus tard, lorsque nous étions à Cadix, il nous en écrivoit dans les mêmes termes. De plus, on trouve dans le rapport lui-même que cette conviction est partagée par deux autres médecins de Séville, don Antonio Galan, et don Pascal Vicente. Leur sentiment sur ce point est le résultat d'une longue expérience : on l'avoue. Pourquoi donc n'en tenir aucun compte ? J'ajoute que dire d'un côté que la maladie s'arrêta, ou ne se propagea point dans les hôpitaux, les lazarets, les maisons particulières, et en conclure de l'autre que la maladie n'était pas contagieuse, me paraît une vicieuse façon de raisonner. Quand tous les malades sont isolés, où voulez-vous que la maladie pénètre ? Que le pharmacien, que deux infirmiers du magnifique hôpital de la Sangré n'aient eu qu'une fièvre légère, fort bien ; mais s'il est vrai qu'ils aient impunément parcouru la ville, où se trouvait donc, je vous prie, ce que vous appelez foyer d'infection ? Nous avons, M. Mazet et moi, visité ce quartier de Sainte-Croix, si cruellement traité. Nous étions sous la conduite du premier magistrat de Séville, qui nous a donné la facilité de tout voir, même la prison. Nous avons rencontré partout des localités fort étroites, mais rien qui ressemblât à de l'infection. La prison n'était le lieu ni le plus propre, ni le plus aéré de toute la ville ; et bien qu'on ait compté jusqu'à 12,000 malades pendant l'épidémie, la prison n'en a pas eu un seul. J'achève sur ce point. Dans la relation de l'épidémie de 1819, à Séville, on voit que la maladie occupait près de 400 maisons en dix-huit rues et sept places. Divisez 12,000 par 400, vous aurez 30 malades par maison. Où sont donc ces maisons particulières où la maladie fut reçue sans se propager ?

A la page 33, M. le rapporteur rappelle ce que j'ai raconté sur l'introduction de la fièvre jaune à Ayamonté, en 1804. Il convient que ce que j'en dis n'est point infirmé; mais quant à l'extinction de la maladie, on m'impute le tort de l'attribuer aux mesures d'isolement prescrites par M. *Florès*; on en fait honneur à l'abaissement de la température, parce qu'on était à la mi-novembre à peu près, « c'est-à-dire, ajoute le rapport, à une époque où la fièvre « jaune avait déjà cessé *spontanément* dans plusieurs endroits de la « Péninsule. » *Spontanément!* cela est formellement démenti par le sixième tableau de M. *Aréjula*, dont on invoque l'autorité. « Entre autres preuves que la fièvre jaune est contagieuse, dit-il, « c'est que partout où l'on a séparé les malades pour les placer « dans des lazarets, la maladie a été plus restreinte; elle n'a été ni « aussi générale, ni aussi meurtrière que là où ces précautions n'ont « pas été prises. » A mon tour, je renvoie à ce sixième tableau; on y verra que, sur les vingt-trois lieux habités, un fut délivré en octobre, huit en novembre, douze en décembre, deux en janvier 1805; savoir: Véra et Carthagène, mieux situés qu'Ayamonté (1). Mais je n'insiste pas; je déclare seulement ici que tout ce que j'ai publié sur cette fièvre jaune d'Ayamonté dont M. *Aréjula* ne parle point, parce qu'il ne l'a pas vue, m'a été dicté le 27 décembre 1819, à Cadix, par M. *Florès* lui-même, qui, en sa qualité de proto-médico, avait été envoyé sur les lieux par l'autorité. L'essentiel pour nous est que l'importation de la maladie de Gibraltar à Ayamonté n'ait pas été contestée. C'est qu'apparemment elle ne saurait l'être. Et voilà donc encore une fois la fièvre jaune qui entre; qui se répand de proche en proche; et qui, par l'isolement, quoi qu'on en veuille dire, reste concentrée dans trois rues. Ce qu'on voit ici en 1804, on le voit à Tortose en 1821. La parité est exacte, au

---

(1) Cette même année 1805, ce ne fut qu'à la fin de février que Gibraltar vit s'éteindre la fièvre jaune de 1804.

moins pour l'origine de la maladie ; mais n'anticipons point, et terminons par une courte remarque : c'est que, malgré le désavantage de sa situation à l'embouchure d'un fleuve, Ayamonté n'a eu la fièvre jaune qu'une fois, et qu'elle ne l'a eue que parce que Gibraltar l'avait elle-même. Or, que penser d'une maladie qui ne paraît dans une ville que parce qu'elle préexiste dans une autre ?

A l'égard de la grande épidémie de 1800, je passe sur les efforts que fait M. Chervin ( pages 33 et 34 ), pour disculper ceux que l'on accusa dans le temps d'avoir importé la maladie. Il se peut que dans les imputations dont ils furent l'objet, on ait mis peu d'exactitude et peu de justice ; mais ce procès, débattu vingt fois sans résultat, est aujourd'hui de nature à ne plus être éclairci par personne. Quoi qu'il en soit, si en 1800 on cherchait à la maladie une origine étrangère, n'est-ce pas visiblement parce qu'on la considérait comme exotique, et par conséquent comme transmissible ? Certes, s'il y eut jamais opinion fondée, c'est celle-là : mais était-elle nouvelle ? non sans doute. Dans le cours du dix-huitième siècle, Cadix avait eu plusieurs fois la fièvre jaune ; spécialement en 1705, 1730 (1), 1731, 1733, 1734, 1744, 1746, 1764, 1784, 1790, 1792. Bien que ces épidémies aient été peu considérables, sauf peut-être celles de 1730, 1731 et 1764, elles avaient dû conduire à des idées de contagion ; et dès 1761, en effet, sur la nouvelle que la Havane souffrait beaucoup de la fièvre jaune, la junte sanitaire de Cadix en écrivit à la junte suprême, pour lui exprimer ses craintes. « On consulta, dit le Rapport, le conseil « de sa majesté ; et par une ordonnance du 21 octobre 1761, il fut

---

(1) Selon le D<sup>r</sup> Francisco Fernandès Navarrette, le vomissement noir de 1730 et 1731 fut porté à Cadix par une embarcation américaine. Ce mal se répandit dans l'intérieur du continent. Presque tous les médecins de Cadix et du port Sainte-Marie le considéraient comme une véritable peste. Il est probable qu'il envahit l'escadre de Pintado, laquelle eut 1200 morts en deux mois (sept. et oct.) Les hommes qui avaient habité les Indes occidentales étaient les seuls qui fussent épargnés.

« déclaré que, suivant l'expérience constante de ses ports, le vomissement noir n'était point un mal contagieux. » Comment concilier cette ordonnance avec l'opinion des médecins de Cadix en 1800, surtout après l'épidémie de 1764, dont on se souvenait encore en 1819; et surtout après l'horrible vomissement noir qui avait enlevé à Malaga plus de 10,000 personnes, en 1741 (1)? De quelle expérience et de quels ports voulait donc parler l'ordonnance? et comment, sur des objets de médecine, le conseil du roi imposait-il des sentimens à ceux de qui il en eût dû recevoir? D'un autre côté, de l'aveu des médecins les plus éclairés de Cadix, de l'aveu de M. Florès lui-même, et j'ose dire de l'aveu universel, Cadix est une des villes les plus saines de la terre : et cependant, en vingt années, 1800 à 1819, la fièvre jaune y a enlevé 67,136 personnes : nombre qui surpasse de plus de 12,000 celui de 55,000 donné à la population fixe par l'exact Aréjula. Cet excès de mortalité tient-il donc à des localités meurtrières? Non, mille fois non ; et de là résultent, selon moi, ces deux vérités incontestables : que si le vomissement noir paraît à Cadix, c'est qu'il y est importé; et que s'il s'y répand, c'est qu'il est transmissible, c'est qu'il est contagieux. Autrement, comment comprendre qu'en 1800, dans cette ville toujours si saine, on ait compté jusqu'à 48,52 malades (2)? Quelle masse de calamités! et comment oser jouer avec de tels fléaux? La fièvre jaune eût-elle été engendrée cette année par une cause locale, encore faudrait-il, pour qu'elle prît ce développement extraordinaire, qu'elle eût

---

(1) « Cette peste, toute semblable à celle qui désola Cadix en 1730 et 1731, fut introduite en 1741 à Malaga, par des étrangers qui arrivaient d'Amérique. » Telles sont les expressions des écrivains du temps. Le Dr Baréa, témoin oculaire, reproche à l'autorité de faire mal observer les quarantaines.

(2) Dans cette même année 1800 on comptait à Séville 80,568 habitans : il y eut 76,488 malades, et 14,685 morts. Quoique très-considérable, ce dernier nombre pourrait bien être encore au dessous de la vérité.

été contagieuse, comme le sont les typhus; puisque c'était surtout par les processions qu'elle se repandait pour se multiplier. Une cause locale, ai-je dit? mais où la prendre? on ne la soupçonnait pas; on ne la connaît pas; on n'a jamais pu l'assigner; tandis qu'après vingt-deux ans, c'est-à-dire en 1822, l'ancienne question de l'origine du mal ayant été reprise, et n'étant plus obscurcie par les intérêts personnels, on a solennellement reconnu et proclamé les points suivans :

1° En 1800, la Havane était ravagée par la fièvre jaune;

2° La frégate *l'Aigle* vint de la Havane à Cadix, ayant perdu cinq hommes dans la traversée;

3° La polacre espagnole le *Jupiter* vint de la Havane à Cadix, ayant eu dans la traversée deux morts et tout son équipage malade;

4° La corvette le *Dauphin* elle-même, que M. Chervin défend, cette corvette avait eu trois morts. Le capitaine, qui était Anglo-Américain, je ne dirai pas *avoua*, mais *assura* qu'ils avaient tous éprouvé ce qu'on éprouve dans la fièvre jaune : et sans chercher ici comment une partie de l'équipage de cette corvette porta la fièvre jaune à Séville ( qui par elle-même n'aurait jamais dû l'avoir ), je dirai seulement qu'il est aujourd'hui de notoriété positive que le premier malade que l'on vit à Puerto-Real, en 1800, fut un charpentier qui avait travaillé sur cette corvette.

Voilà ce qui est affirmé par la société médico-chirurgicale de Cadix, dans une réponse adressée en 1822 au chef politique de la province, et composée sur l'invitation, ou, si l'on veut, par l'ordre des cortès, lesquelles avaient fait faire cette enquête sur la demande expresse de M. Maria, de Cadix, et de M. Devèze, de Paris. Maintenant, je le demande à tout homme sincère, est-ce M. Devèze, est-ce moi, est-ce *M. Chervin*, est-ce votre commission, est-ce nous tous, messieurs, qui pourrions élever la voix pour donner un démenti à qui? à des hommes éclairés, honorables, qui sont sur les lieux, qui ont vu, observé, touché, pen-

dant plus de vingt ans, et à différentes reprises, des maux, des souffrances, des désastres qui se sont passés à cinq cents lieues de nous, et n'ont peut-être pas eu pour témoin oculaire un seul d'entre nous, ni M. Devèze, ni M. Chervin, ni votre commission, ni personne? Étrange témérité de prononcer sur des événemens dont nous sépare tant de temps et tant d'espace, lorsque nous sommes avertis chaque jour de la difficulté de savoir rien d'exact sur les événemens les plus prochains!

Que si, à l'aspect de ces 48,000 malades, sur 55,000 habitans, on me demande pourquoi les 7,000 qui font la différence ont été épargnés, je répondrai que cette question peut être aussi bien retournée contre les partisans de l'infection que contre nous. J'ajouterai seulement que parmi ces 7,000 épargnés, on a vu des individus se guérir de leurs anciens maux, prendre plus de taille, de force, d'alacrité, d'embonpoint : sorte d'anomalie que Sydenham avait déjà observée dans la peste de Londres. Que si l'on infère de là qu'il n'y avait pas contagion, j'y donnerai volontiers les mains, pourvu qu'on m'accorde en même temps qu'apparemment aussi il n'y avait pas infection.

Et si l'on me demande pourquoi, après les onze épidémies connues et assez légères du dix-huitième siècle, ce siècle s'est terminé par la terrible épidémie de 1800, je répondrai que ce sont là de ces choses qu'on observe et qu'on n'explique pas : de même que l'on ne peut expliquer pourquoi l'épidémie de 1804 a été moins inflammatoire et plus adynamique que celle de 1800; pourquoi l'épidémie de 1819 a été plus ataxique, plus dangereuse que les deux autres. C'est dans celle-là qu'on a vu à Cadix 13 à 14,000 malades à la fois, et cela d'après les calculs les plus modérés.

« Mais si de 1800 à 1819, on a vu la fièvre jaune se reproduire  
« si souvent à Cadix, comment concilier cette reproduction avec  
« les précautions sanitaires mises en usage? » En usage! des précautions! Il faut ignorer profondément ce qui se passe en Es-

pagne pour supposer que jusqu'en 1822 il y ait eu l'ombre même de ce qu'on appelle précautions. Tout conspire, ou du moins tout conspirait contre les institutions de cette nature : l'ignorance et l'indolence populaire; l'avidité, les ruses du commerce; la négligence ou l'infidélité des agens; une rage de contrebande que rien ne pouvait réprimer. Les juntas de santé n'étaient qu'un vain simulacre; et ce simulacre était un mal de plus, qui aiguillonnait l'activité des contrebandiers, et ouvrait mille portes à la corruption. Ces juntas étaient en mépris aux autorités militaires; elles étaient avilies, et par conséquent sans force. D'autre part, écoutez ce que raconte M. Aréjula : « Le  
 « 30 juin 1800, six jours avant l'arrivée de la corvette *le Dauphin* à  
 « Cadix, le vaisseau du commerce *l'Aigle*, appartenant à don Juan  
 « Ségalas, de San-Lucar de Barrameda (c'est ce même vaisseau  
 « qui avait perdu 5 hommes dans sa traversée de la Havane en  
 « Europe), fut obligé de prendre dans cette dernière ville un  
 « nouvel équipage, le sien s'étant sauvé à terre dès qu'il fut à  
 « l'ancre. »

M. Aréjula ajoute : « Voilà ce qui arrive communément aux na-  
 « vires qui viennent d'Amérique : sorte d'abus très-préjudiciable,  
 « et qui ne sera corrigé que lorsque le gouvernement prendra des  
 « mesures efficaces. » Cela était imprimé en 1806 : ce qui veut  
 dire qu'en 1806 il n'y avait point de régime sanitaire. Les mêmes  
 plaintes nous étaient faites, ou plutôt confiées de vive-voix  
 en 1819. En 1821, M. le Dr Gonzalès, de Cadix, qui a vu la fièvre  
 jaune dans l'ancien et le nouveau monde, m'écrivait à Barcelonne :  
 « Je suis d'avis que si le gouvernement veut prendre des mesures  
 « actives et énergiques, pour étouffer cette maladie, quelque  
 « part qu'elle se présente, nous verrons disparaître à jamais ce  
 « terrible ennemi de la santé publique. » Cette lettre est du 13  
 novembre 1821; jusque-là donc des mesures n'étaient pas en ac-  
 tivité! En 1822, le même M. Gonzalès, dans un écrit composé

pour nous, et qu'a bien voulu nous transmettre M. le consul de France, le même M. Gonzalès s'exprime sur le même point en termes encore plus positifs. De son côté, M. le consul nous écrivait ce qui suit : « Quant aux mesures de précaution que devraient  
 « prendre les autorités de cette province pour préserver les habi-  
 « tans de ce terrible fléau, il vaudrait mieux garder le silence sur  
 « un point si essentiel, et gémir sur une négligence si coupable...  
 « Signale-t-on un bâtiment venant de la Vera-Cruz, ou de la Ha-  
 « vane? à l'instant même, une nuée de petites embarcations vont  
 « à sa rencontre; et avant qu'il ne soit à l'ancre, une partie de sa  
 « cargaison est déjà introduite frauduleusement à Cadix : de sorte  
 « que ce bâtiment ayant perdu quelques hommes de la fièvre  
 « jaune pendant son voyage (ce qui arrive presque toujours aux  
 « bâtimens qui viennent d'Amérique) est mis en quarantaine pure-  
 « ment pour la forme; parce que la facilité avec laquelle les con-  
 « trebandiers, ou autres personnes, montent à bord, et en enlèvent  
 « les marchandises, rend cette mesure absolument illusoire. » M. le  
 consul ajoute : « Après les épidémies, on ne fait presque rien pour  
 « purifier les appartemens : on les lave, il est vrai; on blanchit les  
 « murs; mais les matelas sur lesquels le malade était mort servent  
 « ensuite à d'autres personnes. On a vu des domestiques endosser  
 « le soir les habits de leurs camarades morts le matin de la fièvre  
 « jaune. »

Nous devons encore à l'obligeance de M. le consul une lettre que lui écrivait confidentiellement, le 4 janvier 1822, un médecin très-habile de Cadix; lettre où l'on trouve ce qui suit : « Au sujet de  
 « l'introduction de la maladie par différens points de la côte, j'ai  
 « obtenu des détails que je ne puis révéler. » Plus loin, il ajoute :  
 « Il est notoire que les mesures de précaution prises en 1821 dans  
 « cette ville ont été peu rigoureuses, et adoptées un peu tard. »  
 Peu rigoureuses ! Ce mot me rappelle qu'en 1819 on nous a répété



bien des fois que les agens sanitaires s'oubliaient jusqu'à permettre aux matelots des navires mis en quarantaine de descendre à terre pour aller boire, se divertir, et passer la nuit dans de mauvais lieux. Un relâchement de discipline tout semblable a été vu à Barcelonne en 1821. Dans les mois de juillet et d'août, des femmes de la plus vile espèce se rendaient en foule à Barcelonnette, pour s'y mêler avec les soldats et les matelots.

N'est-il pas démontré par ce qui précède, que, même en 1821, malgré les cruelles leçons du passé, il n'y avait à Cadix et ailleurs ni régime sanitaire subsistant, ni système légal et régulier de précautions; que les mesures de cette espèce étaient toujours temporaires, éventuelles, prises à contre-temps, incomplètes, comme tout ce qui se fait à l'improviste, absolument nulles pour prévenir le mal, et presque absolument nulles pour l'arrêter? Je ne citerai sur cela que deux exceptions, car j'en connais beaucoup d'autres: en 1803 et en 1822 (et 1822 est déjà postérieur à l'époque que nous examinons), en 1803, dis-je, et en 1822, le mal parut dans le port de Barcelonne et dans celui de la Corogne. On le reconnut. Au lieu de disputer, on agit; on sépara les malades: les deux villes furent préservées. On fit là ce qu'on fait depuis un siècle à Marseille; ce qu'on y a fait spécialement en 1821; et le succès a été le même.

Ces antécédens posés, n'est-il pas singulier de lire dans le rapport de votre commission, pages 34 et 35: « Ainsi, jusqu'à  
« l'année 1800, époque remarquable par une épidémie désastreuse,  
« les provenances de l'Amérique espagnole étaient admises sans  
« quarantaine dans le port de Cadix, et à peine y voyait-on la  
« fièvre jaune; tandis que depuis cette époque, malgré toutes les  
« précautions que l'on prend contre cette maladie, elle se montre  
« presque annuellement dans cette ville, sans qu'on puisse lui  
« assigner une origine étrangère. »

Voilà ce que dit ce Rapport : mais le merveilleux est ce qui suit : « Ces faits sont consignés dans le document que M. le D<sup>r</sup> Florès a « délivré à M. Chervin. »

Or, M. le D<sup>r</sup> Florès est un des vingt-cinq médecins de Cadix qui ont signé, le 10 avril 1822, une déclaration destinée aux cortès, et dont voici le dernier paragraphe : « Enfin la junte croit que « le seul moyen de nous préserver des attaques de la fièvre jaune « est d'établir avec une fermeté inflexible des règles de santé telles, « que, d'une part, elles empêchent l'entrée du germe, et que, de « l'autre, elles le contiennent et l'anéantissent dans quelque point « qu'il se développe; » paroles qui supposent clairement que ce système de règles n'existe pas, puisque la junte en provoque l'établissement.

Et c'est parce que rien de semblable n'existait, que, la fièvre jaune finissant par se reproduire presque d'année en année, les médecins de Cadix étaient conduits à ranger les épidémies de cette fièvre en deux classes : la première comprenait les épidémies primitives, c'est-à-dire celles dont le germe avait été visiblement apporté; la seconde comprenait les épidémies secondaires, c'est-à-dire celles qui naissaient du germe encore subsistant des précédentes. Dans ce sens, l'épidémie de 1800 était primitive, celle de 1801 était secondaire, même à Médina-Sidonia. L'épidémie de 1819 était primitive, celle de 1820, et même celle de 1821, étaient secondaires. C'est ainsi qu'ils concevaient comment la maladie tendait à se naturaliser en Espagne; de la même façon qu'à la faveur des mêmes causes elle se perpétue dans les Antilles et dans les États-Unis; de la même façon qu'après être sortie originellement de l'Égypte, la peste, portée d'abord à Smyrne et à Constantinople, s'y rallume par ses propres restes et quelquefois avec une fureur nouvelle, dans les années subséquentes; de la même façon que le typhus se continue dans un quartier de la grande cité de Londres, et s'est rendu stationnaire dans un canton de la Basse-

Bretagne ; de la même façon que la variole paraît, disparaît, reparaît, et se maintient parmi nous, malgré ces alternatives, et peut-être même par l'effet de ces alternatives ; de la même façon enfin que la lèpre subsisterait encore, si la juste horreur de cette maladie n'eût suggéré contre elle des moyens efficaces d'extinction, moyens qui, du reste, ont été lents, et n'ont pas absolument détruit toute lèpre en Europe, car il est des contagions qui, une fois enracinées dans un pays, ne s'en effacent jamais complètement.

Mais les sentimens que je viens d'exposer sont-ils en effet ceux des médecins de Cadix ? C'est de quoi l'on peut se convaincre en jetant les yeux sur deux documens authentiques que j'ose présenter à mon tour, l'un imprimé, l'autre manuscrit et dûment légalisé ; tous deux composés pour répondre aux cortès sur plusieurs questions, entre autres sur celles-ci : « La fièvre jaune est-elle contagieuse ? La fièvre jaune est-elle exotique ? » Questions résolues très-positivement par l'affirmative. Mais avec l'importation, ces médecins, au nombre de vingt-six, admettent la reproduction, et ils l'appuient, ce me semble, sur des faits péremptoirs. J'en citerai deux. En 1801, Cadix n'eut rien à souffrir. La garnison avait été changée. Un régiment arrive. On le loge dans la caserne où avait régné la fièvre jaune. Sur 1,200 hommes, 800 périrent de la maladie. Ce furent, cette année, les seules morts causées par la fièvre jaune, et elles avaient une si étroite connexion avec les pertes de l'année précédente qu'on n'en fut point étonné. On considéra ce second fait comme une suite du premier. En 1820, un Français part de Madrid en février ; arrive en mars à Cadix ; se loge dans une petite habitation occupée l'année précédente par trois malades de fièvre jaune, dont deux moururent. Vers la fin de mai, le Français est attaqué de la fièvre jaune ; il en éprouve successivement tous les symptômes, et il expire. Voilà deux faits de nature identique. Ils ne diffèrent que par la quantité du résultat ; mais qu'importe aux yeux de la logique et de la mé-

decine ? Dans le langage de certains hommes, la caserne et la petite habitation étaient infectées : fort bien ; mais de quoi l'étaient-elles ? Notez qu'en 1800, la maladie n'avait pas commencé par la caserne, mais par le quartier de Sainte-Marie, qui est celui des gens de mer ; et qu'en 1820, un malheur tout semblable à celui du Français que je viens de citer fut observé dans le palais de l'évêque de Cadix. Un valet de pied qui entra au service de l'évêque fut logé dans la chambre où était mort de la fièvre jaune le valet de pied son prédécesseur. Les murs étaient encore salis des excréments du malade. Le nouveau venu prit la fièvre jaune et mourut. Autre question. Une épidémie secondaire est-elle plus ou moins violente que l'épidémie primitive ? La secondaire l'est quelquefois davantage. Je cite pour preuve l'épidémie de Médina-Sidonia, en 1801, plus terrible que celle de 1800, puisque des hommes de Médina-Sidonia, qui s'étaient retirés de bonne heure à la campagne, mouraient, s'ils recevaient la visite d'un homme de la ville.

Ces faits sont-ils connus de M. Chervin ? Pourquoi les cache-t-il ? Je m'étonne, du reste, qu'étant à Cadix, M. Chervin n'ait conféré qu'avec M. Florès, et n'ait rien obtenu de tous les autres médecins. Or, je le répète, j'en pourrais citer vingt-cinq que j'ai l'honneur de connaître pour la plupart. Serait-ce parce que ne pouvant contester leur expérience, M. Chervin n'a point voulu de leurs conclusions ? Je reviendrai dans un autre temps sur Cadix, et je passe outre.

Que signifie (page 35) le document de M. Arriéta contre l'importation de la fièvre jaune, en 1819, à Puerto-Réal ? Personne n'a parlé de cette importation. Je lis au contraire, dans le travail de la Société de Cadix, que Puerto-Réal s'isola rigoureusement en 1819 ; et nous en avons eu la preuve, M. Mazet et moi ; car en nous rendant du Port-Sainte-Marie à Cadix, par Puerto-Réal et San-Fernando, nous fûmes retenus sur la route pendant quatre heures ;

après quoi on nous fit tourner autour de Puerto-Réal, à travers champs, pour reprendre le grand chemin, tandis qu'on nous fit entrer sans difficulté à San-Fernando, où avait commencé la fièvre jaune, et où elle enleva 5,180 personnes. On lit encore dans ce travail qu'en 1819 un homme se présenta à Puerto-Réal, venant de la Carraque, avec la fièvre jaune. On le fit sur-le-champ passer au lazaret. Quel est le médecin qui décida cette mesure? Est-ce M. Arriéta? Il croit donc à la contagion? Et s'il est vrai, comme son document le lui fait dire, qu'en 1819 il ait vu à Puerto-Réal dix fièvres jaunes dans autant de maisons très-éloignées les unes des autres, comment ne les fit-il pas passer au lazaret? Est-ce, au contraire, un autre médecin? Dans ce cas, il est visible qu'à Puerto-Réal, comme partout, il se trouve des partisans de contagion et de non-contagion. Qu'en conclure? Mais ces dix maladies étaient-elles des fièvres jaunes? et ces fièvres jaunes ont-elles été produites par une infection locale? Dans ce cas, pourquoi l'infection n'attaque-t-elle que dix maisons très-éloignées les unes des autres, en épargnant les maisons intermédiaires? Tout cela est louche. Pour en parler même avec quelque doute, il aurait fallu connaître le travail de la Société de Cadix, et je l'offre à l'Académie.

Allons à Chipiona. Selon le rapport, page 35, « don Luis Rodrigo, médecin titulaire de Chipiona, attribue l'exemption dont ce bourg a joui aux avantages de sa localité, et à son peu de population. » Et on ajoute : « Les seules précautions dont on ait fait usage ont été de ne pas permettre aux étrangers de s'y établir, et aux habitans de passer la nuit hors de leur domicile accoutumé. » Mais quand une maladie n'est pas contagieuse, quand elle ne sort pas du malade, quand elle lui est propre et personnelle, que peut-on craindre de la présence plus ou moins prolongée de ce malade? Comment zéro de contagion peut-il jamais avoir une valeur? Ce qu'on n'ajoute pas, et ce que je sais très-bien, c'est que lorsqu'un habitant avait passé la nuit au dehors,

et qu'il se présentait pour rentrer, des fusils l'attendaient, fût-il malade. Il ne rentrait, en effet, qu'après un long temps; long-temps après que la maladie avait cessé partout.

Dans le rapport, pag. 35 et 36, on lit : « MM. Bally et Pariset attribuent aussi à l'isolement l'immunité dont ont joui les habitans de Véjer, tandis que les deux médecins titulaires de cette commune, don Geronimo Lopez et don Salvador de Lima, déclarent que toutes les fois que la fièvre jaune a ravagé les populations environnantes, il y a toujours eu à Véjer quelques individus atteints de cette maladie, dont ils apportaient le germe du dehors, et qu'elle ne s'est jamais communiquée par contagion, pas même à ceux qui approchaient le plus les malades. »

A cela je réponds : Dans le livre de M. Aréjula, pages 244 et 245, il est dit formellement que Véjer et Conil, environnées de populations malades, rompirent toute communication avec elles, et furent préservées : autorité contre autorité ; mais, passons. Des hommes de Véjer contractent la maladie sans la donner; donc..... j'hésite à conclure. S'ils ne la donnent pas, elle n'est pas contagieuse; mais s'ils la prennent, elle l'est : fait contre fait. Remarquez, je vous prie, que toute contagion commence par un homme qui la donne sans l'avoir reçue, et qu'elle finit par un homme qui la reçoit sans la donner; et du reste, nous l'avouons sans difficulté. De même qu'à Barcelonnette, en 1821, on a vu une seule maison demeurer saine et entière au milieu de toutes les autres que la mort vidait, de même pendant les grandes épidémies on a vu dans l'intérieur de l'Espagne, entre dix, quinze, vingt villes ravagées, de petites populations qui sont restées intactes. Ou le mal n'y est pas venu, comme à Alcalá près de Séville; ou, s'il y est venu, il s'y est éteint comme à Churriana, à Alaurinéjo, à Véjer, à Conil, et, si l'on veut, dans les villages voisins de Barcelonne. « Pourtant, s'écrie sur ce point M. Aréjula, gardez-vous de croire que l'exemption soit absolue et les précautions inutiles! » Et M. Aréjula a raison.

A Churriana même, la femme d'un boulanger reçut le mal de ceux qui l'apportaient de Malaga : elle en mourut. A Conil, un mari la transmit à sa femme. Or, des transmissions de cette nature, dans des localités qui semblent repousser la maladie, ne sont-elles pas plus démonstratives que celles qui ont lieu dans les grandes villes? A Churriana, à Conil même, où est l'infection? Le mal vient du dehors; premier point. Il se communique; second point. Que faut-il de plus? et qui s'attendrait à ce raisonnement : « Le mal se communique; donc il n'est point contagieux? »

Mais à propos de la préservation par isolement, dont il y a tant d'exemples, pourquoi n'a-t-on pas cité le grand exemple donné par la ville d'Utréra? Utréra est une petite ville charmante, située dans une plaine riante et fertile, entre Séville et Xérès. Là, de l'infection, chimère. En 1800, elle eut la fièvre jaune, parce qu'on la lui porta. Elle l'eut terrible, malgré la salubrité locale. En 1819, sur le seul bruit de la fièvre jaune à San-Fernando, avant tout avis officiel, pendant qu'on hésitait à Cadix, et à plus forte raison à Séville, dès le 20 d'août, Utréra ferma ses portes et se tint close. Au sortir de Séville, le 1<sup>er</sup> décembre suivant, nous nous y présentâmes, M. Mazet et moi; et bien qu'il fût évident par nos passeports que nous arrivions de France par Madrid, le magistrat fit cent difficultés pour nous laisser libre passage. San-Fernando, Cadix, Chiclana, Port Sainte-Marie, Séville, Xérès, souffrirent cruellement : Utréra n'eut rien. Nous avons en main la preuve authentique que, de 1801 à 1820, des précautions non moins rigoureuses ont été suivies à Lébrija avec le même succès. Malheureusement dans cette ville, en 1821, la vigilance de la junte fut surprise, et le mal pénétra. Il attaqua 500 personnes et en enleva 150. Il eût été extrême, si la junte n'eût repris toute sa vigueur. Or, de cette concidence coïnstante de précautions et de succès, de non-précautions et de revers, conclure que les précautions sont inutiles, n'est-ce pas une étrange façon de raisonner?

Et cependant, n'est-ce pas ainsi qu'on raisonne quand on dit : « On a pris des précautions, et le mal n'est pas venu ; donc il ne faut pas de précautions, » ou bien quand on dit : « Des précautions n'ont pas été prises, et le mal est venu ; donc il faut rejeter les précautions. » En Espagne, messieurs, on a une logique toute autre. Dès 1822, les cortès prescrivait des mesures sanitaires ; et malgré les troubles de la guerre en 1823, malgré l'accumulation des hommes si propres à augmenter l'insalubrité locale, si elle existait, Cadix n'a pas vu trace de fièvre jaune. Voilà cinq années d'épreuve ; et je tiens de la bouche de M. le comte d'Ofalia, aujourd'hui ministre d'Espagne en France, qu'on attribue généralement ce résultat inattendu, à la police plus sévère des quarantaines. Si ce résultat ne prouve pas pour nous, vous m'accorderez bien, j'espère, qu'il est aussi très-loin de prouver contre... Allons à Xérès.

Dans le rapport de votre commission, page 36, voici ce qu'on lit : « Les médecins de Xérès-de-la-Frontera déclarent dans une réponse aux autorités de la province, dont ils ont bien voulu donner une copie certifiée à M. Chervin, que la fièvre jaune a été importée dans leur ville, toutes les fois qu'elle y a paru ; mais ils omettent de donner aucune preuve détaillée de ce fait. »

Ils omettent ? où ? dans le travail dont ils ont remis copie à M. Chervin : à merveille ; mais dans un travail que nous possédons, et qui a été officiellement rédigé à Xérès même pour M. le consul de France, cette omission n'existe pas. On voit dans ce second travail une suite de paragraphes remplis de faits sur l'incontestable salubrité de Xérès ; sur l'introduction de la maladie ; sur la marche qu'elle suit constamment, en partant d'un premier malade pour se répandre de proche en proche ; sur les effets constamment heureux de l'isolement, etc. Si l'on manque de faits sur Xérès, à qui la faute ? L'histoire des épidémies de Xérès est-elle donc si inconnue ? Lisez Aréjula, pag. 256 : « Nous savons positivement (c'est ainsi qu'il parle, lui qui est si peu affirmatif), nous savons posi-



« tivement que toutes les populations qui partagèrent en 1800 le « malheur de Cadix reçurent de Cadix le fléau de la fièvre jaune. » Et ne sait-on pas qu'en 1800 deux bataillons sortis de Cadix ayant passé une nuit à Xérès y laissèrent la fièvre jaune; laquelle débuta par une petite rue, en sortit pour envahir la ville, et y enleva 14,000 habitans? Cherchez dans les conditions du lieu la raison d'une telle mortalité; vous ne la trouverez pas. Comme toute maladie nouvelle et d'un fâcheux caractère, la fièvre jaune y fut terrible. Des hommes marchaient, tombaient, mouraient, comme Sydenham l'avait vu au début de la peste de Londres. D'autres mouraient en parlant. De qui me viennent ces détails? d'un témoin oculaire, magistrat de Xérès en 1800, chargé du soin de la prison, qu'il sut préserver par l'isolement : et cette prison, je l'ai vue ; aucun lieu dans le monde n'est plus étroit ni plus malpropre. Dans les années ultérieures, en 1804, en 1819, en 1821, la maladie fut importée, et l'on sait par qui; voyez le travail de la Société de Cadix. En 1820 elle reparut par reproduction. En 1810 la ville en fut exempte, les Français y étaient établis. En 1813 elle y fut reconnue tout d'abord, et éteinte par l'isolement. Parce que M. *Chervin* n'a pas de faits, il passe outre, comme si les faits n'existaient pas. Ou bien s'il les connaît, il les dissimule ; et pourquoi dissimuler ?

Viennent ensuite dans le Rapport ces paroles : « Ils (les médecins de Xérès) disent en même temps que cette maladie ne s'est « jamais propagée dans les campagnes; que les malades qui s'y « sont rendus dans le sein de leurs familles, ne l'ont jamais com- « muniquée à personne, soit qu'ils aient été rétablis, ou qu'ils « soient morts avec les symptômes les plus terribles. »

Tel est, en effet, le langage des médecins de Xérès. Voici leurs propres paroles : « Autant la fièvre jaune est contagieuse dans la « ville, autant elle ne l'est pas dans la campagne; cela nous est « démontré avec une telle évidence que nous ne pouvons plus

« avoir sur ce point le plus léger doute; d'où l'on voit (ce sont  
 « encore eux qui parlent), d'où l'on voit que les partisans de la  
 « non-contagion absolue sont peut-être (comme le dit Currie) des  
 « gens qui veulent se singulariser par l'extravagance de leurs opi-  
 « nions, plus que par leurs lumières et leur bon sens. »

Ainsi, contagion dans la ville, non-contagion dans la campagne; voilà ce qu'établit l'expérience à Xérès, et ce que nous nous gardons, mes amis et moi, de contester. Mais à la vue de ces deux assertions, votre commission, qui ne demande pas de preuve pour la seconde, en demanderait pour la première. Est-ce que les médecins de Xérès, sincères dans l'une, ne le seraient pas dans l'autre? ou bien ne voudrait-on de leur expérience que ce qui convient, en rejetant ce qui ne convient pas?

Enfin, M. le rapporteur s'écrie : « Comment concilier deux as-  
 « sertions si opposées? » Opposées ! en quoi le sont-elles? ne dites-  
 vous pas chaque jour : « Voilà une maladie qui sera mortelle dans  
 « l'air de Paris, et qui ne le sera point dans l'air natal? » Le renou-  
 vellement, ou, si l'on veut, l'extrême pureté de l'air, est peut-être  
 le premier des remèdes dans la fièvre jaune; et ce qui a lieu ici  
 pour cette fièvre, ne le voyez-vous pas tous les jours pour le  
 typhus des prisons?

Je passe à la seconde moitié de la page 36 du Rapport, et je m'y arrêterai peu. Il y est question des deux épidémies d'Arcos, lesquelles (selon le Rapport) offrent des circonstances contraires aux idées de contagion. A cet égard, je me bornerai aux propositions suivantes : Arcos, bâtie sur une roche très-élevée, est un des lieux les plus sains, les plus secs et les plus aérés de l'Espagne; c'est ce qu'on ne nie pas et ce qu'on ne peut nier : la fièvre jaune y a été importée en 1800 et 1804; c'est ce qu'on ne nie pas et ce qu'on ne peut nier : elle s'y est communiquée aux habitans; c'est ce qu'on ne nie pas et ce qu'on ne peut nier. Je conclus de là, je l'avoue, que là elle a été contagieuse, ou transmissible,

comme on voudra. A présent, pourquoi n'a-t-elle pas attaqué toute la population? En vérité, c'est à M. Chervin à nous le dire : car enfin, si cette fièvre y a été produite par une infection locale, pourquoi cette infection a-t-elle épargné qui que ce soit? Et cette réponse, je la propose également pour Médina-Sidonia. Si Médina-Sidonia, qui est plus élevée que notre Mont-Valérien, a eu le vomissement noir en 1801, par une infection toute locale; si donc la fièvre jaune y a été endémique, et seulement cette année-là, car on ne l'avait pas vue auparavant, et on ne l'a pas vue depuis, pourquoi cette infection n'y a-t-elle pas tué tout le monde? Ne voyez-vous pas, en effet, messieurs, que dans les deux hypothèses, les cas négatifs doivent être comptés pour rien? car si les cas négatifs prouvent contre la contagion, ils prouvent plus fortement encore contre l'infection : plus fortement, dis-je, car étant donnés des lieux tels qu'Espejo, Ronda, Espera, Arcos, qui sont les plus sains de la terre; étant donnés des lieux où le vomissement noir ne saurait naître spontanément, s'il est démontré qu'il n'y paraît que parce qu'il y est importé, et s'il est démontré qu'il s'y communique, ne fût-ce qu'à un seul homme, je dis que voilà un fait de transmission positif, contre lequel des milliers de faits négatifs ne peuvent prévaloir. Et remarquez, je vous prie, qu'en 1800, à Ronda seulement, ce ne fut pas une seule personne, mais dix-neuf qui périrent du vomissement noir. Dix-neuf morts sur combien de malades? et combien de malades sur la totalité de la population? C'est ce qu'on ne dit pas.

Jusqu'ici je n'ai répondu qu'à un petit nombre de pages du Rapport. Tâchons d'abrèger.

« D'après M. Frazer, médecin de Gibraltar (pages 37 et 38), la « fièvre jaune serait éminemment contagieuse; mais il confond évidemment la contagion avec l'infection. » Voilà ce que M. Chervin affirme, mais ce qu'il ne prouve pas. Comment distinguer la contagion d'avec l'infection? On ne le dit pas. En attendant, ne serait-

ce pas M. Chervin qui confondrait l'infection avec la contagion ? On a dit à tort à M. Frazer qu'en 1821 les médecins du lazaret de Mahon avaient eu la fièvre jaune, et il l'a répété. Qu'en conclure contre lui, si ce n'est qu'il a eu le tort d'être trompé ? N'est-ce pas là une chicane puérile ? Mais si l'on eût dit ou écrit à M. Frazer qu'à Mahon, en 1821, les soixante-seize gardes de santé mahonnais ont presque tous pris la fièvre jaune sur les navires en quarantaine, et qu'il en est mort vingt-huit ; que M. Frazer l'eût cru et l'eût répété, il aurait eu raison, car rien n'est plus vrai ; et comme ce n'est point en qualité de médecins, mais en qualité d'hommes, que l'on évite ou que l'on prend la fièvre jaune, je soutiens qu'hommes pour hommes, la mort de vingt-huit gardes de santé est aussi bien une preuve de contagion que le serait la mort de vingt-huit médecins. Il semblerait qu'aucun médecin n'étant mort au lazaret de Mahon, tout soit dit, et que le reste ne soit rien, pas même l'alcade, pas même le vénérable chapelain, pas même son parent et son sacristain, pas même deux autres employés, qui tous les cinq ont péri de la fièvre jaune dans l'intérieur du lazaret. On aurait beau se tourmenter pour trouver ici de l'infection ; il n'y en a pas. Si un étranger arrive à Mahon avec la fièvre jaune, et si un Mahonnais la prend, c'est qu'elle est transmissible, c'est qu'elle est contagieuse, comme le sont les typhus. Où est donc la témérité de tirer une conclusion si naturelle ?

Le Rapport dit ( page 38 ) « que les faits de contagion qu'on « aurait observés dans la province de Malaga sont combattus par « M. le D<sup>r</sup> Chervin de la même manière que l'ont été ceux de la « province de Cadix. » De la même manière ! A ce compte, il serait mieux de dire « sont atténués, dissimulés, contredits, » mais non pas combattus, ni, à plus forte raison, détruits. Par exemple, M. Bally assure que la maladie a été propagée à Palo et à Borjé, qui sont deux petits villages. M. Bally s'en est assuré sur les lieux en 1805. Mais le curé de Palo, mais l'alcade de Borjé délivrent à

M. Chervin un document par lequel il est établi que la fièvre jaune ayant été apportée dans ces deux villages, elle n'y a été communiquée à personne. Et dans le livre de M. Aréjula ( que cite aussi le Rapport ), je lis ces propres paroles : « A Palo, à Borjé, tout « le monde fut malade; la fièvre jaune y fit ses ravages accoutu-  
« més. » Or, M. Aréjula est un témoin oculaire et officiel; et il y a vingt-trois années que le fait s'est passé. Où était alors M. le curé? où était M. l'alcade? A présent, M. Chervin adopte sans balancer le témoignage d'un maire et d'un curé de village, de préférence au témoignage de M. Bally qui a vérifié, et de M. Aréjula qui a vu : et moi je pense ne manquer de respect ni à M. Chervin, ni même à la vérité, encore plus respectable, en préférant sans façon M. Aréjula et M. Bally à M. le maire et à M. le curé. Opposer non à oui, c'est peut-être une manière de combattre, mais ce n'est pas une manière de détruire.

On vient de voir un maire et un curé de petits villages donner un démenti à de très-habiles médecins. Plus loin, à Alaurinéjo et à Malaga, c'est un notaire et un gouverneur de prison; et dans le Rapport de votre commission, c'est toujours ce démenti qui prévaut. Dans le paragraphe qui suit ( pages 38 et 39 ) il est question de M. le D<sup>r</sup> Mendoza. Ce médecin qui a vu et traité la fièvre jaune en 1803 à Malaga; qui l'a vue et traitée en 1804 à Malaga, Antequera, Montilla, Espéjò, Cordoue; qui a vu l'épidémie de 1813 que l'isolement rendit si légère; qui a vu finalement l'épidémie de 1821; M. Mendoza, dans un document délivré à M. Chervin, parle de la fièvre jaune dont il a une si longue expérience dans les mêmes termes que les médecins de Cadix, de Séville, de Xérès; mais il est contredit par quelques médecins d'Ecija, de Cordoue, de Montilla, de la Rambla, et, par cette contradiction, M. Mendoza est mis hors de cause. Mais est-il seul de son sentiment à Malaga? Le 27 septembre 1821, vingt-neuf médecins de Malaga unirent leur signature à la sienne pour déclarer à la junte supérieure que

la fièvre jaune était dans la ville , et pour proposer les mesures que l'on propose toujours contre un mal contagieux. Mais par des motifs que je ne veux point caractériser, trois de ces trente médecins revinrent quelques jours après sur leur signature , s'unirent à des hommes et à une populace que les précautions sanitaires gênaient dans leurs intérêts, et fomentèrent une division qui faillit à devenir funeste. Les mémoires imprimés de MM. Mendoza et Salamanca font foi de ce que j'avance ; et, sur ces mêmes points, le renseignement très-étendu qu'a bien voulu nous transmettre le D<sup>r</sup> don Rafael de Plaza n'est pas moins positif. Le plus singulier dans cette étrange diversité de sentimens, c'est qu'à Malaga, comme nous l'avons vu à Barcelonne, les médecins qui protestaient le plus haut contre la contagion ne se montraient dans la ville que pendant le jour, n'y venaient que deux à trois fois par semaine, et se tenaient le reste du temps à la campagne. Ils ne fuyaient pas le mal, dira-t-on, puisque le mal n'était pas contagieux. Que fuyaient-ils donc ? Ils fuyaient une ville infectée. Fort bien ; mais de quoi était-elle infectée ? N'est-il pas visible qu'elle l'était par les malades ?

Je ne m'arrêterai point à ce qui touche Grenade, Almérie, Carthagène, Alicante (pages 40 et 41), parce que de la part de M. Chervin c'est toujours la même manière de combattre, et de la part de la commission la même manière de discuter. Un médecin dit-il à M. Chervin qu'il croit la fièvre jaune contagieuse, M. Chervin lui reproche de le dire sans preuve. Le médecin donne-t-il des preuves ou des faits probatoires, M. Chervin s'est armé d'un démenti, et il lui clot la bouche. Puis vient la commission qui sanctionne le tout sans plus d'examen.

Cela posé, à quoi bon multiplier les paroles ? D'ailleurs, j'ai hâte d'arriver à Barcelonne, et m'y voici.

Avant d'entrer dans ce sujet épineux, et qui peut-être donnerait à penser à chacun de vous s'il était à ma place, je crois devoir exposer deux réflexions préliminaires, l'une relative à la

commission dont j'ai l'honneur de faire partie, l'autre uniquement relative à ma personne. Parlons d'abord de ce qui est relatif à la commission, qui dans le temps fut appelée française, et qui peut-être l'a été.

Le 9 octobre 1821, au moment où elle arrivait à Barcelonne, cette ville était dans un désordre extrême. La moitié de la population s'était enfuie; les autorités supérieures s'étaient retirées. On perdait chaque jour 4 à 500 personnes; c'était une mort toutes les deux ou trois minutes. Presque tous les magasins étaient clos. Il n'y avait de fréquenté que les ateliers où l'on faisait des cercueils. Toutes les affaires étaient suspendues. Le port était comme vide de vaisseaux, et Barcelonnette d'habitans. Des quartiers de Barcelonne avaient perdu tous les leurs. Des rangées de maisons y étaient fermées du haut en bas. Maladie, morts, funérailles, c'était tout ce qu'on voyait, tout ce qu'on disait, tout ce qu'on faisait. Pour la commission, elle, avait au milieu de ce grand désastre, à voir et à juger le présent, à rechercher le passé, à éclaircir une foule de questions que l'ignorance, l'intérêt, l'amour-propre, la mauvaise foi, la jalousie, toutes les passions haineuses enveloppaient de profondes ténèbres. Sur les faits les plus simples nous avions cent difficultés à vaincre, avant d'atteindre, et même sans atteindre à la vérité. Nous étions en défiance de tout et de nous-mêmes. Nous avions la crainte de trop suivre à notre insu la pente de nos idées, d'être séduits par la vraisemblance, de donner trop de crédit à tel bruit; de n'en point donner assez à tel autre. Entre nous et les événemens antérieurs, nous rencontrions une masse de dépositions contradictoires à travers lesquels il fallait nous faire jour pour exclure les unes, choisir et garder les autres, et en construire un tout homogène et en concordance avec l'ensemble bien constaté des événemens. Qu'eussiez-vous fait à notre place? n'auriez-vous pas interrogé des médecins? nous l'avons fait des magistrats? nous l'avons fait; des chefs de maisons, d'établisse-

mens civils, religieux, militaires? nous l'avons fait; les actes de l'autorité publique? nous l'avons fait; des témoins oculaires, des ouvriers qui avaient travaillé sur les bâtimens? nous l'avons fait. Vous auriez ensuite comparé ces témoignages entre eux, nous l'avons fait; vous les auriez comparés avec propre expérience; j'ose dire que nous l'avons fait avec tout le soin dont nous sommes capables; vous seriez allé chercher des lumières chez vos antagonistes; nous en avons sollicité des nôtres. Un fait important, mais douteux, vous étant donné, vous ne l'auriez rejeté ni admis sans des éclaircissemens ultérieurs pris par vous-mêmes, ou par des hommes éprouvés; nous l'avons fait : et finalement, à la faveur de ces précautions, vous pensez fermement que vous seriez arrivés, je ne dis pas à la vérité, qui la sait jamais presque sur rien? mais à des probabilités assez fortes pour entraîner votre assentiment; je crois pouvoir affirmer que nous avons fait tout cela : mais avec tout cela auriez-vous évité les erreurs, les surprises, les fautes, soit sur la réalité des faits, soit sur les accessoires touchant les noms, les lieux, les dates? Non, sans doute. Sur les choses que l'on n'a pas vues, et même sur celles que l'on voit et que l'on entend, lorsqu'elles sont multipliées au point de faire confusion, ne vous flattez point d'une telle infailibilité pour vous-même, et ne l'imposez jamais à autrui. Un léger déplacement dans les idées est si tôt fait sans qu'on le veuille, et le faux lien qui en résulte est si peu perceptible! Qu'un historien ne manque jamais de sincérité, la sincérité est son devoir et sa gloire; qu'il ait assez de vigilance pour ne pas altérer les grands faits, les faits capitaux et dominans qui entraînent et supposent tous les autres : mais dans les faits de détail, n'attendez jamais une exactitude rigoureuse et absolue; vous ne l'aurez jamais. Cet excès d'exactitude n'est pas compatible avec les choses purement humaines, et, je l'avoue sans difficulté, nous n'avons pu l'avoir, malgré nos efforts, surtout dans la situation embarrassante où nous étions placés.



Le comble du malheur pour nous fut que les seuls hommes qui par leurs lumières eussent pu nous servir de guides, les médecins, étaient cruellement divisés. Il y avait, et peut-être y a-t-il encore à Barcelonne six corporations médicales distinctes, ce qui est dire qu'il n'y avait pas d'unanimité. La junte supérieure, la junte municipale, l'Académie nationale de médecine, le collège de chirurgie et de médecine, ayant à peu près les mêmes vues, proposaient les mêmes mesures; mais à la tête de la subdélégation, se trouvaient deux médecins accrédités qui, dès le principe, soit inexpérience, soit animosité, jugèrent tout autrement la maladie, et soutenaient des mesures diamétralement opposées. L'autorité formait souvent des juntas mixtes dont elle prenait les membres dans les six corporations, un pour chacune; et comme il est de droit, ces juntas donnaient leur avis à la majorité. Une junte de cette nature visita pendant quelques jours les malades de Barcelonnette, et après avoir constaté la présence de la fièvre jaune, elle en fit une déclaration que tous les membres signèrent, MM. Casacuberta, Bahi, Nadal, Foix, Marti, et don José Calvéras, qui appartenait à la subdélégation. Mais cette signature n'étant point agréable à ses chefs, don José Calvéras protesta le lendemain contre son sentiment de la veille, et fit ainsi ce que firent à Malaga les trois médecins dont j'ai parlé. Ce suffrage de moins n'infirmait pas la décision établie par les cinq autres : mais appuyé du crédit de ses chefs, M. Calvéras par cette rétractation tint en échec l'autorité, laquelle suspendit toute résolution. Les ennemis des précautions sanitaires reprirent vigueur; les résistances se multiplièrent, et les choses en vinrent à de telles extrémités, que le peuple échauffé par ces chaleurs de haine voulut attenter aux jours d'un membre de l'Académie qui soutenait l'idée de la contagion et la nécessité de l'isolement. Les portes de sa maison furent enfoncées, ses fenêtres brisées à coups de pierres; il ne dut son salut qu'à la fuite. C'est ce redoutable fond de fureur populaire qui

tint si long-temps le sceau sur la bouche des médecins, et qui les portait, à mesure que le mal croissait, à en diminuer la grandeur et le danger.

A propos de ces chefs de la subdélégation médicale, j'en puis citer un avec qui nous étions déjà liés, M. Bally, M. Mazet et moi : c'est M. Piguilhem. Il était proto-médico; mais il n'était ni de l'Académie, ni de la junte; et de là, entre lui, la junte et l'Académie, conflit perpétuel de droits ou de prétentions sur la moindre chose. Il avait écrit autrefois en faveur de la contagion; mais en 1821, surpris par les trompeuses apparences d'un mal qu'il ne connaissait que par les livres, il l'avait donné pour un mal indifférent : et ce premier pas fait, malgré les horreurs qu'il avait sous les yeux, il ne voulut pas s'en dédire. Il nous rendait visite assez souvent, et ne parlait jamais de la maladie qu'avec beaucoup de réserve et d'hésitation. Un jour, cependant, il fit à M. Bally l'aveu le plus étrange dans la bouche d'un homme persuadé de la non-contagion : c'est qu'une autorité ferme eût tout de suite arrêté le mal par l'isolement (1). Pour moi, je cherchais surtout à corriger mes idées par les siennes. Je lui ai dit plusieurs fois : « Docteur, je crois voir par mes yeux que la maladie est contagieuse; faites-moi voir comment elle ne l'est pas. » « Oh! il y a bien à dire sur ce point, » répon-

(1) Je retrouve dans mes papiers la note suivante que M. Bally m'avait remise. C'est M. Bally qui parle :

« Le 8 novembre (1821) à 11 heures du matin, M. Piguilhem m'étant venu voir, a eu une longue conférence avec moi. Après qu'il m'a eu exposé toutes les tribulations et toutes les discussions qui ont eu lieu, je lui ai fait cette question : *Si vous aviez été le maître, et le seul médecin chargé de décider sur les précautions à prendre, lors de l'invasion de la maladie, qu'eussiez-vous fait?* Voici sa réponse textuelle : *J'aurais arrêté le mal par des mesures énergiques : il était facile à arrêter : car il a eu une marche de tortue. C'est cette marche qui nous a trompés tous, et moi le premier. Mais des demi-mesures ont tout perdu. En fermant sévèrement Barcelonnette, le mal ne serait pas arrivé à Barcelonne.* »

dait-il à demi-voix. « Mais, repris-je, si vous avez là-dessus des « idées très-nettes, comme je n'en doute pas, vous trouverez faci-  
« lement des paroles pour me les communiquer; et je vous supplie  
« de le faire. » A cela M. Piguilhém restait muet : et ce silence, je l'avoue, était pour moi l'aveu le plus complet de sa méprise. Je raconte tout ceci, afin de montrer : 1° combien nous cherchions la vérité; 2° combien il était difficile de l'obtenir; 3° combien les médecins de Barcelonne étaient divisés; 4° comment les plus habiles s'étaient trompés; 5° comment une faute de l'esprit était devenue une faute de conscience; 6° combien il serait facile encore aujourd'hui d'avoir un certificat en faveur de la non-contagion, même de la part d'un homme qui aurait la conviction du contraire.

Telle était donc notre situation à Barcelonne. Quelle différence avec celle où s'est trouvé M. Chervin ! Il vient sur le théâtre de la catastrophe trois années après qu'elle est achevée; à une époque où, d'une part, beaucoup de souvenirs se sont effacés; et où, de l'autre, les mêmes intérêts soit d'amour-propre, soit de dépendance, de considération ou de parti, subsistent encore avec autant de vivacité. Barcelonne n'est plus dans le sein de la mort. M. Chervin peut être sans inquiétude pour les autres et pour lui-même. Un seul soin l'occupe. Ce soin, qu'il ne perd jamais de vue, comme l'a très-bien dit M. le Rapporteur, c'est de recueillir à son aise, au profit, non de la vérité, mais d'une idée préconçue, tous les documens qui la favorisent. Comme c'est la non-contagion qui, depuis dix ans, le fait courir les deux mondes, il ne va point solliciter pour elle auprès des cinq médecins de la junte supérieure, ni des huit de l'Académie, ni des vingt-deux de la corporation militaire; il demande ces documens à des intendans de ports, à des négocians, à des syndics de confréries. Il entre-mêle, à la vérité, dans tout cela, des recherches sur les actes publics de l'autorité, pour en prendre tous les côtés qui lui conviennent, sans s'embarrasser des conséquences. Par exemple, on

déclare, tel jour, en pleine junte, que le mal n'est rien, qu'il ne marche pas, que la ville est à l'abri. Donc le mal n'a pas marché, conclut M. Chervin; donc la ville a été à l'abri. Ainsi de suite pour tout le reste. Cent et cent questions jugées, il les reproduit comme si elles ne l'étaient pas, et comme si les jugemens portés sur elles l'avaient été sans aucun fondement. Mais ce qu'il s'attache surtout à détruire, c'est notre travail, persuadé que nous prenant en faute, sur un, deux, trois faits de détail, mettez dix, mettez vingt, ou sur autant de lieux, de dates et de noms propres, il saperait tout notre édifice, et le ferait tomber en ruine avec toutes ses conséquences. Enfin, pour donner à tant de documens si utiles et si nouveaux tout le relief propre à les autoriser, l'homme qui les a recueillis avec une gloire encore plus nouvelle, en a fait légaliser la première signature par une seconde, cette seconde par une troisième, cette troisième par une quatrième; en suivant tous les degrés de la hiérarchie administrative. C'est d'abord M. le secrétaire de la capitainerie générale; puis M. le capitaine général lui-même; puis M. le gouverneur de la place; puis M. l'intendant militaire; puis M. le vicaire général; puis M. le président de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; puis enfin M. le consul de France à Barcelonne. Mais, au nom du ciel, pour qui sait les affaires, à quoi se réduit tout ce faste de signatures. N'est-il pas clair qu'elles ne servent pour la plupart qu'à garantir la fidélité de la première, sans pouvoir garantir le fait qui se produit sous son autorité! de sorte qu'en définitive, chaque certificat n'a de force que par sa première signature, et n'a de preuve de ce qu'il porte, que ce qu'il porte. Chaque certificat se réduit donc à n'être qu'un témoignage individuel, sans autre preuve que lui-même. Les légalisations n'y ajoutent rien du tout; et, garantie pour garantie, serait-il téméraire de penser que nos paroles étant pour ainsi dire des certificats en action, ces certificats, bien que dépourvus de signatures étrangères, n'ont pourtant pas moins de valeur que ceux

qu'apporte M. Chervin? Car enfin, sur une chose qui n'a été vue ni de lui, ni de nous, pourquoi les assertions qu'il produit auraient-elles plus de poids que les nôtres? et sur les choses que nous avons vues de nos yeux, comment pourrait-il nous rien contester, puisqu'à l'époque du désastre, il était encore dans le Nouveau-Monde?

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire touchant la commission de Barcelonne. Je viens à ce qui m'est personnel. Bien qu'entre M. Bally, M. François et moi, tout soit solidaire, comme il convient à des gens de cœur; bien que les reproches que l'on m'adresse tombent sur eux autant que sur moi; cependant, comme c'est moi seul qui ai rédigé la partie historique de notre ouvrage, c'est sur moi seul que j'en prends aujourd'hui la responsabilité, et malgré les avantages que M. Chervin s'est ménagés contre moi, avantages que je ne conteste point, que je crains peu, et que j'envie encore moins, car en vérité, ils n'ont rien d'héroïque; malgré ces avantages, j'essaierai de me défendre. Incapable de reconnaître des torts que je n'ai pas, je ne sais point disputer sur ceux que j'ai; j'avouerai tous les miens. Non que je me flatte de démontrer que je n'ai pas été trompé: il me suffira de démontrer que j'ai pu l'être; et, dans une pareille affaire, vous sentez, je pense, qu'il n'en faut pas davantage. Je commence.

Dans le rapport, on lit, page 44: « La commission (c'est la « nôtre) dit que le 28 avril 1821, lors du départ du convoi, la « fièvre jaune ravageait la Hayane avec une férocité qu'on n'avait « jamais vue; mais d'après un document que la junte de santé de « Barcelonne a délivré à M. Chervin, les vingt et un bâtimens qui « arrivèrent dans ce port, du 12 juin au 15 juillet, apportaient « tous patente nette. »

Réponse. L'Académie de Barcelonne dit, comme nous, qu'au moment où les vaisseaux partirent de la Havane, la fièvre jaune régnait dans cette ville. De la netteté de la patente conclure à la

non-existence de cette fièvre, est, j'ose le dire, d'une grande simplicité d'esprit. C'est mal savoir ce qui se passe aux colonies plus encore que dans la métropole. C'est toujours sous patente nette que la peste a pénétré dans l'occident. L'Académie de Barcelonne ajoute : « L'existence de la fièvre jaune à la Havane, en 1821, est « constatée par les documens authentiques que nous avons sous « les yeux. »

Vous voilà donc, Messieurs, entre M. Chervin et moi; ou plutôt entre la junte et l'Académie de Barcelonne. Où est la vérité? Si je ne me trompe, le voici :

M. Allard, un de nos honorables collègues, a-t-il connu M. Angelucci, consul de France aux Florides? A la fin de 1821, M. Angelucci s'embarqua pour Pensacola. Il passa par la Havane, où il s'arrêta deux mois pour s'enquérir de la fièvre jaune. Il rechercha les médecins les plus accrédités, MM. Bellothe, Dilly, Bousougne et Vaucruz. Il les pria d'adresser à M. Allard des notes détaillées sur les maladies de 1820, 1821 et deux premiers mois de 1822. Cela est consigné dans la dépêche officielle de M. Angelucci, adressée de Pensacola, le 1<sup>er</sup> mai 1822, au ministre des relations extérieures, à Paris. Plus loin, dans la même dépêche, on trouve ces paroles de M. Angelucci : « J'ai récapitulé le nombre des marins « français atteints de la fièvre jaune à la Havane en 1819, 1820, « 1821 et deux premiers mois de 1822. » 1821. Cela est-il clair? Il y avait donc *fièvre*.

Un négociant de la Havane vint l'an dernier à Paris pour se faire opérer d'un polype nasal. Il se mit dans les mains de M. Dupuytren, à l'instant où M. Dupuytren avait à faire à l'Académie des sciences un rapport sur une matière toute semblable à celle que nous agitions. Belle occasion de vérifier si la fièvre jaune était ou n'était pas à la Havane en 1821. Sur la demande qu'en fit M. Dupuytren, ce négociant répondit : « En 1821, la fièvre jaune « était à la Havane, comme toujours. Elle y a été furieuse : on l'a

« vue cette année dans des lieux où d'ordinaire on ne la voit  
 « point. » C'est de M. Dupuytren lui-même que je tiens ce fait, et  
 ce négociant, je pourrais le nommer. J'ajoute, parce que je le sais  
 positivement, que la fièvre de 1821, à la Havane, n'épargnait pas  
 même les Européens acclimatés. Ainsi, il y avait *fièvre*, et *fièvre fé-*  
*roce*, malgré la netteté de la patente. Maintenant prononcez, Mes-  
 sieurs, entre la junte et l'Académie de Barcelonne; entre M. Cher-  
 vin et moi. On comprend que la réponse que je viens de faire doit  
 s'entendre des bâtimens de Malaga comme de ceux de Barcelonne.  
 ( Voyez page 44. )

Le rapport dit ( page 44 ) : « La commission ( c'est toujours la  
 « nôtre ) dit ensuite que la majeure partie des bâtimens du convoi  
 « avaient eu des malades et des morts de la fièvre jaune durant la  
 « traversée d'Amérique en Europe. Il résulte de l'état officiel que  
 « les vingt et un bâtimens, faisant partie du convoi qui entra  
 « dans le port de Barcelonne, n'eurent en tout, durant leur  
 « traversée de la Havane en Catalogne, que six morts répartis sur  
 « cinq bâtimens; encore un de ces individus fut-il victime d'un  
 « accident.

« Elle dit encore ( notre commission ) que le *Grand-Turc* perdit  
 « plusieurs hommes de la fièvre jaune, ce dont l'état officiel ne fait  
 « aucune mention. »

Réponse. A la face de toute la ville intéressée dans l'affaire, et  
 qui sait mieux que nous quel degré de foi elle doit aux documens  
 officiels, l'Académie de Barcelonne, mieux instruite que nous, dé-  
 clare que quelques vaisseaux, pendant la traversée, avaient perdu  
 plus de vingt hommes de leur équipage. J'ajoute que, pendant leur  
 séjour à la Havane, les équipages avaient été décimés par la fièvre  
 jaune, spécialement ceux de la *Constance*, du *Saint-Bonaventure*,  
 de l'*Eucharis*, du *Saint-Christophe*, de l'*Angélita*, etc. etc., car un  
 jour nous en retrouverons à Mahon. Je n'excepte pas même le  
*Grand-Turc*, lequel, se trouvant dans le détroit de Gibraltar, pas

plus loin , perdit de la fièvre jaune un jeune mousse , qu'il déclara depuis être tombé à la mer.

Mais comment s'y prennent les navires pour cacher à leur arrivée les pertes qu'ils ont faites? Rien de si aisé. On relâche dans un petit port, on prend des hommes à terre, assez pour se compléter; puis on se rend à sa destination, comme fit le navire de San-Lucar dont j'ai parlé. Mais si l'autorité le sait? Qu'importe? Un peu de je ne sais quoi, donné discrètement, et tout est fini.

On me fait dire (paragraphe suivant) qu'en 1821 la fièvre jaune aurait causé de grands ravages à Cadix. Je n'ai point parlé de grands ravages; et d'ailleurs ces ravages sont toujours trop grands. On dit aussi que la fièvre jaune ne parut là qu'à la fin d'octobre; et je sais qu'avant le 19 septembre trois hommes y étaient déjà morts de cette fièvre. On dit qu'en 1821, pendant le trimestre de la fièvre jaune, la mortalité par les fièvres a été de 157. La mortalité de juillet à octobre a été de 682, celle d'octobre au 31 décembre a été de 762. Sur l'un ou l'autre de ces deux nombres, la part des seules fièvres est-elle en effet de 157? Qui le sait ici? personne; pas même M. Chervin.

Me voici aux points les plus scabreux de ma défense. C'est ici que je vous prie, Messieurs, de m'accorder plus que jamais votre attention. Je vais, comme je l'ai fait jusqu'à présent, copier avec fidélité le texte même du rapport.

Voici ce qu'il dit page 46: « MM. les commissaires rapportent  
« qu'après l'arrivée du brick *le Grand-Turc* dans le port de Bar-  
« celonne, le 29 juin, le capitaine, M. Sagreras; fit venir à bord  
« sa famille, qui demeurait à Sitjès, et qu'à sa sortie du bâtiment  
« où elle avait passé un ou deux jours, toute cette famille, com-  
« posée de femme, enfans et une domestique, tomba malade, et  
« mourut à la Barcelonnette. »

« M. Raphaël Mas, lieutenant du port, déclare dans un docu-  
« ment qu'il a délivré à M. Chervin, que la famille du capitaine



« du *Grand-Turc* vint en effet de Ciudadela, dans l'île de Minor-  
 « que, à bord de ce bâtiment; mais qu'elle se rembarqua à la  
 « mi-septembre pour le lieu de sa résidence, sans avoir éprouvé  
 « la moindre indisposition. »

Réponse. M. Rochoux, vous le savez, faisait d'abord partie de notre commission. Il avait quitté Paris anticontagioniste décidé. Peu de jours après son arrivée à Barcelonne, il était converti; et dès le 14 octobre, il nous écrivait de San-Gervasio, village distant d'une lieue. Puis un de ses voisins étant tombé malade, il alla plus loin, à Saria. Toutefois, de temps en temps, il venait dans le jour à Barcelonne. Le 20 octobre, l'avant-veille de la mort de M. Mazet, vers trois heures de l'après-midi, je reçus sa visite, et il me confia les trois faits suivans, que j'écrivis sous sa dictée, dans mon journal: « 1° les agrès du vaisseau *le Grand-Turc* sont encore,  
 « dit-on, en magasin: des hommes sont entrés dans ce magasin,  
 « ils sont tombés malades, et morts presque tout de suite.

« 2° Le capitaine *du Grand-Turc*, arrivé en juillet, fit venir sa  
 « famille à bord: toute cette famille, sauf lui, sont morts, femme  
 « et enfans.

« 3° MM. P. et M., membres de la municipalité et celadors de  
 « la marine, sont propriétaires du *Grand-Turc*. Ont-ils?... »

Et, par cette réticence, je supprimais ce que me disait M. Rochoux, et ce que suggèrent naturellement ces paroles, savoir: qu'en qualité de magistrats, MM. P. et M. devaient favoriser les mesures sanitaires; et qu'en qualité de propriétaires du vaisseau, ils devaient les combattre ou les éluder. Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres vaisseaux ayant été envoyés presque en totalité au lazaret de Mahon, *le Grand-Turc* a été retenu à Barcelonne. Le 8 novembre nous en avons visité l'intérieur, pendant qu'on le radoubait. Mais comment ce navire est-il resté à Barcelonne, quand on en renvoyait tous les autres? C'est sur quoi nous reviendrons tout à l'heure; et par ce que je dirai, peut-être

que le fait principal que nous discutons prendra une nouvelle apparence.

Je reprends. Après avoir écrit trois faits que me dictait M. Rochoux, je ne voulus pourtant pas les recevoir d'emblée et sur sa seule parole. En conséquence, je mis sur mon journal : « *Ces trois*  
« *dernières notes sont de M. Rochoux. A vérifier.* »

De ces trois faits, le plus important pour nous était la mort de la famille : et n'ayant aucun moyen de prendre à cet égard une seule information positive, nous en remîmes le soin à M. le secrétaire du consul de France, qui, entre autres services, se chargeait très-volontiers pour nous de ce genre de commission, lequel n'a rien de médical. Ce secrétaire parlait espagnol et catalan ; il avait une grande habitude de la ville ; son titre le faisait partout bien venir ; et finalement, il ne nous était pas possible d'avoir ni un autre ni un meilleur suppléant.

Malgré nos instances, et malgré ses efforts, il ne put rien savoir ni en octobre ni en novembre. Mais le 3 décembre, accompagné d'un autre Français, le capitaine Simiane, il se rendit à Barcelonnette chez l'ancien contre-maître *du Grand-Turc*, que M. Simiane connaissait. Voici le résultat de cette visite. Je copie littéralement mon journal avec toutes ses fautes contre la langue :

« Le 3 décembre, M. Bosc (c'est le secrétaire) fit un voyage à  
« Barcelonnette. Le capitaine Simiane était allé le prendre. Ils sont  
« allés chez le contre-maître *du Grand-Turc*. L'ayant questionné  
« sur la maladie, il a répondu qu'il ne saurait y avoir de doute  
« que *le Grand-Turc* et les autres vaisseaux du convoi n'eussent  
« apporté la maladie ; que, dans presque tous les bâtimens, pen-  
« dant la traversée, il y avait eu des malades et des morts de la  
« fièvre de la Havane : que les cadavres avaient été jetés à la mer ;  
« et qu'en répondant aux questions de la santé, ils avaient répondu  
« que leurs hommes étaient morts d'accidens (de chute du haut  
« des mâts). Quelques jours après leur arrivée, le capitaine *du*

« *Grand-Turc* ayant fait venir à bord sa femme, ses enfans, qui  
 « étaient à Sitjès avec une domestique, ils y restèrent un ou deux  
 « jours; et, à leur sortie, ils tombèrent malades, et moururent à  
 « Barcelonnette, tous : que lui, le capitaine, étant parti par le  
 « *Courrier* pour Mahon, on a reçu la nouvelle qu'il était mort à  
 « Mahon. Lui, contre-maître, ayant fait venir lui-même (le 15) sa  
 « femme, sa belle-sœur et son beau-frère, sa belle-sœur et son  
 « beau-frère sont tombés malades vingt-quatre heures après, et  
 « sont morts le 3 août. Sa femme a été malade également, mais a  
 « été guérie. Tous ont eu le vomissement noir; tous ont eu la  
 « fièvre jaune de la Havane. Ce sont ses paroles. »

Tels sont, Messieurs, les faits consignés dans mon journal; faits que j'aurai l'entêtement de croire jusqu'à ce que la vérification que je proposerai dans un moment soit effectuée : dans mon journal, ai-je dit, lequel n'est à la vérité revêtu d'aucune signature étrangère; mais, tel qu'il est, je le produirai s'il le faut devant un tribunal de véritables juges; et, sur la foi des experts en écriture, je me flatte qu'on lui accordera tout autant d'autorité qu'on en reconnaît au simple registre d'un négociant.

A présent, pouvais-je admettre le fait principal? Pourquoi pas? Est-il donc si extraordinaire qu'il passe toute croyance? Des centaines de faits, tous semblables, ont eu lieu dans l'épidémie de 1821; des milliers dans les autres épidémies : j'en produirai, quand on le voudra, d'irrécusables; et si ceux-là ne manquent pas de vérité, pourquoi celui-ci en manquerait-il? D'un autre côté, par qui m'est-il garanti? par un témoin oculaire intéressé lui-même dans l'aventure, qui n'a pas quitté le vaisseau, ni dans le voyage d'Europe en Guinée, ni dans le voyage de Guinée en Amérique, ni dans le retour d'Amérique en Europe (car ce sont là des détails que je n'ai pas négligés); qui finalement a vu ce qu'il raconte; qui le raconte, à qui? à un homme dont la profession est de recueillir de pareils témoignages, et cela devant un homme de mer, qui, comme je vais

le dire, a tout suivi des yeux dans le port de Barcelonne. Y avait-il sûreté, oui ou non, à adopter un fait ainsi constaté? Et si vous trouvez des raisons pour que je fusse en garde, je dis que ces raisons seront encore plus fortes contre M. Chervin que contre moi; car, enfin, sur un fait qui s'est passé dans un vaisseau, le lieutenant du port est-il plus recevable que le contre-maitre de ce vaisseau? « Mais le lieutenant connaissait la famille. » Est-ce que le contre-maitre ne la connaissait pas? L'un la donne pour vivante, l'autre pour morte : homme contre homme, parole contre parole. Vous n'avez pas l'extrait mortuaire; mais vous n'avez pas le certificat de vie. Que faire donc? Que faire? avoir un plus ample informé, et jusque-là rester dans le doute. Le doute est insipide, je le sais; mais il ne s'agit point ici de sensualité; il s'agit de vérité et de justice.

Pour moi, Messieurs, si j'ai été trompé, car j'ai pu l'être, il me suffira d'avoir démontré que j'ai pu l'être, en effet, sans que j'aie manqué de prudence, et l'on n'a plus rien à me dire, ce me semble; mais comme je me pique d'une sincérité sans réserve, même contre moi, je déclare devant vous que, lors de l'impression de notre ouvrage, des notes m'ont été remises, où l'on m'apprend que, peu de temps après son entrée à Barcelonne, *le Grand-Turc* fut vendu; qu'il eut un nouveau capitaine; que ce capitaine voyant croître le mal à Barcelonnette, et voulant préserver sa famille, la fit monter à bord; que cette famille y devint malade, et que, remise à terre, elle y mourut de la fièvre jaune. Ce second fait, après le premier, me parut douteux, et je l'ai négligé. Cependant, serait-il vrai autant qu'il est vraisemblable? nouvel objet d'enquête, Messieurs, si vous demandez qu'il en soit fait une; et certes, loin de la craindre, je la provoquerais au contraire de toutes mes forces. Allons plus loin.

Je n'ai point dit (*voy. page 47*) que de 40 personnes qui, le

15 juillet, montèrent à bord du *Grand-Turc*, 35 ont péri. J'ai dit qu'on racontait cela, ce qui est différent. Je suis minutieux ; on l'a contre moi : il m'est permis de l'être pour. Mais pourquoi recueillir un bruit populaire ? Pourquoi ? parce qu'un bruit de cette nature est lui-même un fait, lequel indique fort bien quel est le tour d'esprit, la croyance accréditée, la persuasion du moment. Dans les événemens dont le peuple est témoin, les bruits populaires mettent très-souvent sur la voie de la vérité.

J'ai dit que si l'on en croit l'autorité locale, elle n'a connu le mal que le 3 août, et que cependant, dès le 26 juillet, elle mettait les vaisseaux en quarantaine, et faisait enlever les équipages. Je l'ai dit, et je le répète sur la foi du capitaine Pierre-Étienne Simiane, témoin oculaire et intéressé, puisque dans la relation qu'il nous a remise, et dont j'ai gardé l'original, il déclare formellement que dans la soirée du 26 juillet on tira des rangs, pour être mis en quarantaine, le navire *le Grand-Turc*, une polacre napolitaine, et son propre navire *la Joséphine*, dont les matelots retenus à terre furent envoyés à un lazaret. D'autres y furent envoyés le lendemain 27. Si l'autorité connaissait de telles mesures, j'ai raison. Si l'autorité les ignorait, ce n'est pas moi qui ai tort : et du reste, un mal devenu assez grave pour que l'autorité en fût avertie le 3 août préexistait nécessairement depuis huit ou dix jours ; et nous voilà remontés au 25 ou 26 juillet. J'ajouterai, d'après la conviction d'un membre de la municipalité de Barcelonne, et d'après la mienne, que la maladie avait déjà pénétré dans la ville, portée par les femmes de mauvaise vie, lesquelles mouraient plus ou moins brusquement, sans qu'on y prît garde ; tandis que les premières morts promptes, bizarres, inattendues, qui attirèrent les regards, furent celles qui eurent lieu sur les vaisseaux. M. Simiane en cite plusieurs exemples dans sa relation très-courte d'ailleurs et faite sans aucun art : et ces exemples suffiraient pour ouvrir les

yeux, si ce parti n'était pas pris de le fermer, même sur l'importation si manifeste du mal (1).

Autre grief. M. le consul de France fixe au 6 août la mort du capitaine en second, de M. Simiane. M. Simiane la fixe au 26 juillet; et je m'obstine à en croire M. Simiane. Querelles de dates! A quoi servez-vous? Sont-ce là des questions médicales? Votre commission n'avait-elle donc à résoudre que de petits débats de chronologie ou plutôt de calendrier? et à les résoudre sans les éclaircir? Est-ce donc là combattre, comme le dit M. le rapporteur, est-ce là infirmer ce qu'il veut bien appeler nos preuves? (2).

(1) Quelques jours après la séance du 5 juin, on voulut bien me confier une note rédigée par M. le g. G. V. En voici la substance :

« Dès le 6 juillet 1821, on découvrit la fièvre jaune à Barcelonne. Un navire espagnol arrivait de la Havane, chargé de coton; et soit surprise, soit plutôt connivence avec les magistrats de la santé, il obtint l'entrée sur-le-champ. Une partie de l'équipage alla se loger à l'hôtellerie de l'Écu de France : d'autres, chez le libraire Dorca. Trois jours après, un matelot resté à bord eut la fièvre jaune. L'épouvante prit les magistrats de la santé. On fit rechercher les hommes de l'équipage qui étaient en ville, et on les mit au lazaret. Trois d'entre eux y eurent la même fièvre... » « Cependant une partie des cotons avait été frauduleusement débarquée à Barcelonnette, où est le plus grand nombre de fabriques. C'est là que la fièvre jaune commença ses ravages. Ils y furent effrayans. Presque tous les habitans périrent. Lorsque la maladie cessa, les fabriques étaient désertes. Une surtout ne conserva pas un individu...

« Il n'y a dans toute l'Espagne que deux classes d'hommes qui doutent de la qualité contagieuse de la fièvre jaune : les douaniers et les contrebandiers. Ceux-ci pour détruire l'idée qu'ils infectent leur patrie par une criminelle avarice : ceux-là pour échapper au blâme d'une connivence coupable. »

(2) Selon M. le lieutenant du port, les bâtimens en quarantaine le 3 août 1821 étaient venus des côtes de France et d'Italie. Les bâtimens venus de la Havane n'étaient donc plus en quarantaine. On les avait donc admis, peut-être même sans qu'ils eussent été surveillés un seul instant, au moins dans l'origine.

Cette seconde note confirme la précédente. Ainsi donc, des vaisseaux venus de France et d'Italie sont mis en quarantaine; des vaisseaux venus de la Havane n'y

Comme le point essentiel pour M. Chervin est de ne jamais convenir que la maladie soit importée par les vaisseaux venus d'Amérique, il se rejette, pour en expliquer l'origine, sur sa cause favorite, sur l'infection; il en rassemble tous les élémens avec curiosité, pour la construire de toutes pièces. « C'est la vase du port; « c'est l'ordure des rues; c'est la mauvaise odeur du Condal, sorte « de ruisseau qui est tout semblable à la Bièvre. D'ailleurs, on a « dit cela tel jour à la municipalité; on l'a répété tel autre jour, « ainsi de suite ». Mais M. Chervin a beau s'évertuer; il ne parviendra jamais à faire de Barcelonne une ville insalubre. « *Barcelonne et Barcelonnette sont saines, très-saines, habituellement saines,* » m'écrivait de Paris, le 22 mai 1827, un témoin oculaire, M. le général de Cabanes, frère de l'alcade, qui s'est immortalisé par son dévouement, et que l'on voudrait aujourd'hui persécuter. Si une cause locale a produit l'épidémie, comme le mal a été grand, il faut bien que la cause ait été grande aussi; et, dans ce cas, pourquoi n'a-t-elle agi qu'une seule fois: tout d'un coup: au milieu de la plus parfaite santé: tout de suite après l'arrivée de vaisseaux: de vaisseaux qui viennent d'un foyer permanent de fièvre jaune, qui, dans la traversée avaient eu des morts? Le capitaine Simiane vit de ses yeux mettre à la trempe, sur un bâtiment qui touchait le sien, un matelas encore taché de vomissement noir, sur lequel avait expiré un homme de l'équipage. Et l'année suivante, 1822, lorsque pour curer le port, on en remua profondément la vase et les immondices, sous un ciel de feu, comment la moitié de la population qui n'avait point souffert n'eut-elle pas la fièvre jaune? Cette fièvre a-t-elle été endémique à Barcelonne seulement en 1821? et croyez-vous à des endémies d'une seule année? Enfin, cette in-

---

sont pas mis. On me racontait à Cadix des faits tout-à-fait semblables. Un navire de Hambourg était retenu dans le port: un navire d'Amérique entrait sans difficulté: c'est qu'il était chargé de piastres.

fection locale s'est-elle déplacée? était-elle à Tortose, à Ascó, à Mequinenza, à Fraga, à Nonaspe, à Marseille, à Mahon, à Palma, à Malaga, à las Aguilas, petit port qui n'a jamais eu cette cruelle maladie qu'une fois, en 1821, après avoir reçu des vaisseaux, contre son usage, et dont les habitans mouraient sans savoir de quoi? Remarquez que las Aguilas sont à plus de cent lieues au sud de Barcelonne. Il n'est pas jusqu'à deux présidios en Afrique, el Peñon et las Alhuçemas, où le fléau n'ait été porté par les mêmes communications. L'infection de Barcelonne avait-elle donc pénétré jusque-là? Non, sans doute : tandis que dans tant de lieux divers vous retrouvez toujours l'une de ces deux choses : ou un premier malade qui transmet sa maladie, ou des vaisseaux qui arrivent d'un même foyer et recèlent la même contagion.

Chose bizarre, et qui prouve à quel point on est étranger en France aux questions de cette nature! Trois navires se trouvaient dans le port avant l'arrivée de ceux d'Amérique. Un de Venise, un de Naples, un de Marseille. Ce sont ceux-là qui, après l'arrivée du convoi, ont été les premiers malades, et à ce propos, M. le rapporteur dit (page 51) : « Cela ne s'accorde nullement avec les idées « d'importation de la Havane par les bâtimens du convoi ». Et qu'est-ce qui s'accordera donc avec ces idées, si ce n'est ce fait lui-même, lequel établit nettement et une importation réelle, et une contagion commencée? C'est précisément parce que les navires arrivant d'Amérique sont, comme nous le disons, qu'un étranger qui y met le pied en sort frappé mortellement. S'il y prend la maladie, c'est qu'elle y est. Maintenant, que cet homme, ainsi frappé, se rende dans un village, il pourra mourir, et mourir seul ; qu'il se rende dans une ville un peu considérable, il y a bien apparence qu'il donnera sa maladie à ceux qui l'approcheront : mais s'il est reçu dans une ville populeuse, inévitablement sa maladie passera à ses voisins, de ceux-ci à d'autres, et par ses progrès successifs, elle deviendra universelle. Toutes les épidémies d'Espagne sont



dans ce peu de paroles. Et, au nom du Ciel, comment appellerons-nous une maladie qui, introduite dans une ville par un seul homme, comme à Tortose, passe de l'un à l'autre, comme à Tortose, et envahit toute une population, comme à Tortose? Nierez-vous le fait, vous mentez au genre humain. L'admettez-vous, il ne vous reste plus qu'à qualifier la maladie. Donnez-lui tel ou tel nom, peu importe; mais il lui en faut un, pour la distinguer d'avec celles qui ne marchent pas comme elle au milieu de notre espèce. Nous ne sommes plus ici que dans une dispute de mots.

M. Chervin dit que les médecins de Barcelonne réunis en junte le 14 et le 29 août 1821 (pages 52, 53, 54), s'exprimèrent avec ambiguité sur le caractère contagieux de la fièvre régnante : donc, selon M. Chervin, ce caractère était équivoque (1). Mais deux jours après, le 1<sup>er</sup> septembre, que font ces médecins? ils déclarent que la fièvre régnante est la fièvre jaune, exotique, contagieuse, parce qu'elle passait de ceux qui l'avaient prise dans le port à ceux qui n'y étaient point allés. Ils promettaient aussi que la maladie ne se répandrait pas ; et elle s'est répandue. Ils ignoraient, ou ils trompaient ; ou ils dissimulaient : j'ai dit pourquoi. Et du reste, que dans une chose si nouvelle pour eux, ils se soient trompés avant l'événement, rien de plus simple ; mais après l'événement, il faut reconnaître leur erreur, et non la soutenir. C'est comme si l'on disait : « Voila des hommes qui déclaraient que le mal n'était rien, que le mal ne se répandrait pas : or, le mal a été très-grave, et il s'est répandu : donc, ces hommes-là avaient raison. » Absurdité qui saute aux yeux (2).

---

(1) La junte supérieure (page 52) rétablit le 23 août les communications entre Barcelonne et Barcelonnette. Cet ordre fut exécuté le 24. Si le mal se fût arrêté, la junte aurait eu raison ; mais si le mal s'est accru, elle a eu tort.

(2) Lisez, page 53 du rapport, ces paroles : « Nous pouvons assurer que jusqu'à présent cette fièvre n'est pas contagieuse, puisqu'à Barcelonnette *le fait est douteux, et n'est pas encore bien décidé.* »

Répondrai-je aux arguties sur les dates, touchant la mort du douanier de la rue de las Molas? Et touchant celle de Gabriel Roma, sellier; de Paul Galceran, serrurier; citées ou par l'Académie de Barcelonne, ou par le D<sup>r</sup> don Francisco Bahi, témoin oculaire? Ces morts ne sont que trop réelles. Pour que l'une soit la suite de l'autre, la circonstance de tems n'infirme point la circonstance de lieu, quoi qu'en ait dit le rapport : et ce sont là des détails que personne ici ne peut juger. En second lieu, de ce que le mal du douanier, du sellier, du serrurier, ne passe point à tel ou tel qui les approche, s'ensuit-il que tous les faits réels de transmission soient anéantis? On n'affecte de citer tous ces cas négatifs que pour nous reprocher apparemment de les avoir négligés : mais que voulez-vous que nous fassions de ces cas négatifs? A quoi peuvent-ils servir, si ce n'est à établir ce qu'on sait de reste? savoir : que dans une contagion, tout le monde ne meurt pas? Les 800 documens recueillis par M. Chervin fussent-ils tous des cas négatifs, ils ne m'empêcheraient pas de compter pour quelque chose et même pour tout dans cette question, 100, 200, 300, et à plus forte raison, 1000, 2000, 3000, 10,000 cas d'une nature opposée. Autrement, ce serait comme si l'unique maison de Barcelonnette qui n'a perdu personne, me faisait compter pour rien toutes les autres, où il y a eu des morts par milliers.

Venons à la maison S. (page 57 du rapport). Le nom de cette maison est seulement cité à la page 36 de notre ouvrage; et dans le même ouvrage, page 129, voici ce que nous disons : « On nous a raconté souvent à Barcelonne, que dans les premiers tems de  
« l'épidémie, une maison de commerce qu'il n'est plus nécessaire  
« de nommer, ayant à Barcelonnette des magasins remplis d'une  
« grande quantité de laine qu'on lui avait envoyé des Antilles  
« (c'était probablement de la laine de Vigogne), jugea qu'il était  
« convenable de faire transporter cette laine à Barcelonne, et que

« les ouvriers qui firent ce travail devinrent malades, et périrent  
« presque tous de la fièvre jaune. »

Ainsi, page 36, je cite le nom sans le fait; et page 129, je cite le fait comme un simple bruit, et je le cite sans le nom. L'un ne tient point à l'autre; et comme le nom sans le fait ne signifie rien du tout, le soin que j'ai pris de séparer l'un d'avec l'autre me dispenserait de répondre. M. Chervin lie le nom au fait, pour mieux nous attaquer: et cela est déloyal. Il fait le mal qu'il nous reproche. Qu'en 1821, M. S. n'ait pas reçu de Vigogne par les navires, cela peut être: mais qu'il n'ait pas eu de magasin ou de marchandises à Barcelonnette, malgré l'acte notarié que produit M. Chervin, c'est ce que je nie hardiment: et puisque je suis ramené sur cette affaire, voici la vérité sur le tout: « La première maison de la rue  
« Moncade où se manifesta la fièvre jaune fut celle de M. S., riche  
« négociant. Sachant qu'on allait isoler Barcelonnette, il se hâta  
« de faire passer à ses magasins de la ville différents objets qu'il  
« avait à Barcelonnette; objets dont le principal consistait en  
« laines.

« Tous les ouvriers qui les rapportèrent tombèrent malades et  
« moururent. Un commis aux écritures, italien d'origine, tomba  
« malade, et mourut. Un serviteur de la maison tomba malade,  
« et mourut. »

Voilà, messieurs, ce que je tiens d'une autorité aussi irrécusable pour vous qu'aucune autre; car du reste, ni M. Chervin, ni moi, n'avons rien vu de tout cela.

J'embrasserai dans une seule réponse ce que j'ai maintenant à dire sur l'immunité vraie ou fausse des différentes maisons de charité, des orphelins, de mendicité, de miséricorde, et sur l'immunité des couvents, (*voyez* pages 58 et 59 du Rapport); immunité que nous avons attribuée à l'isolement, comme l'a fait l'Académie de Barcelonne. Certes, si M. Pujol, si MM. tels et tels, médecins,

directeurs, économes, employés, aumôniers, confesseurs, attachés au service de ces maisons, communiquaient sans cesse au dehors; s'ils parcouraient toute la ville, et s'y prêtaient à toutes les fonctions de la vie ordinaire : à plus forte raison, si les pauvres recevaient des soupes à la porte des couvents; si les marchands y pénétraient comme de coutume : l'isolement, il faut l'avouer, était fort incomplet, et si l'on veut, il était nul. Mais, si tant de personnes de tout rang, de tout âge, de toutes professions quittaient ces maisons, et y rentraient après avoir visité la ville et fréquenté tout le monde, indistinctement; si tout cela se faisait sans le moindre accident, où donc était, je vous prie, cette infection dont vous parlez? Infection si grande, selon vous, et si dangereuse, qu'elle a produit une épidémie terrible! Puisque tant de personnes y ont échappé, après s'y être exposées de tant de façons, il est clair que cette infection n'existait pas. Je le répéterai jusqu'à satiété : les cas négatifs sont encore plus inadmissibles dans l'hypothèse de l'infection que dans l'hypothèse de la contagion. Dans la contagion, l'isolement préserve, et encore un coup, il a mille et mille fois préservé à Barcelonne. Dans l'infection, l'isolement ne préserve pas, car il ne peut soustraire personne à l'action des causes locales. En second lieu, pour parler pertinemment d'une épidémie, il ne suffit pas de dire ce qu'elle ne fait pas; il faut surtout dire ce qu'elle fait. Vous en ferez sentir la grandeur et le danger, non par le nombre de ceux qu'elle épargne, mais par le nombre de ceux qu'elle immole. Le premier de ces deux nombres me dit ce qui n'est pas, et qui m'importe fort peu. Le second me dit ce qui est, et qui m'importe beaucoup. Car la connaissance du mal que fait une épidémie m'apprend plus à éviter le péril, que la stérile connaissance du mal qu'elle ne fait pas. Me cacher ce qu'elle fait par ce qu'elle ne fait pas, c'est me tendre un piège; c'est attenter à ma vie. Vous me perdez, vous qui devez me sauver. Je vous défie avec tous vos négatifs de me construire une seule mort : et

la Catalogne en a eu 20,000 (1). C'est de cela que vous me devez compte. Je vous demande la liste des morts, et vous me donnez la liste des vivants. Je l'affirme sans crainte, messieurs : c'est parce qu'on s'est conduit dans l'origine par les cas négatifs, que l'effrayante mortalité de Barcelonne a été produite. On voyait ce qui n'était pas, et l'on ne voyait pas ce qui était, ou l'on ne voulait pas le voir : et l'on sait le résultat. En coûte-t-il donc si peu de se jouer à ce point de la vie de ses semblables ? Est-il un seul homme qui voulût porter dans sa conscience le remords d'une légèreté si criminelle ?

M. Chervin suit toujours sa marche. Là où nous mettons des fièvres jaunes, il les ôte ; là d'où nous les ôtons, il en met. Il s'appuie sur les documens ; nous nous appuyons sur les nôtres. Pour la prison (page 62), j'ai consulté l'homme qui la conduit ; pour la citadelle (*ibid.*), nous avons consulté personnellement et longuement l'homme qui faisait fonction de gouverneur. Nous ne parlons, bien entendu, que de ce qui s'est passé jusqu'au 19 novembre, veille de notre sortie de Barcelonne. Du 20 novembre jusqu'en janvier, des accidents ont pu survenir ; et M. Chervin, si scrupuleux sur les dates, n'en dit rien ici. Ce qui me rassure, c'est qu'en 1822 l'Académie de Barcelonne a confirmé notre témoignage par le sien.

Selon M. Chervin (page 63), entre tous les médecins de Barcelonne, trois seulement ont été malades ; et, dans le compte offi-

---

(1) Ce nombre général a été donné publiquement par M. le D<sup>r</sup> Nadal, sous-inspecteur des épidémies (*voyez* sa déclaration du 19 février 1822). D'après un bulletin fidèle qui nous a été communiqué, et qui comprend 22 jours seulement (du 17 septembre au 8 octobre 1821), on a compté 4810 morts dans la seule ville de Barcelonne. Je crois savoir qu'on y a perdu en tout près de 22,000 personnes. En s'en tenant aux 8846 avoués par l'autorité, n'est-ce pas encore une perte excessive et déplorable ?

ciel rendu en 1822 par la municipalité elle-même, je vois un état de 19 médecins morts. J'ajoute que ce tableau n'est pas complet; j'y cherche des médecins que nous avons vus mourir, et qui n'y sont pas : triplez ce nombre 19, et soyez sûrs que vous serez encore au-dessous de la vérité.

Selon M. Chervin, de 40 pharmaciens distribués dans Barcelonne et Barcelonnette, 6 seulement sont morts avec 8 élèves, en tout 14 : c'est bien peu pour une contagion. En revanche, convenez aussi que c'est bien peu pour une infection?

Il dit ailleurs que les religieux et les ecclésiastiques n'ont presque perdu personne; et, dans le compte de la municipalité, je vois pour le clergé des paroisses et pour celui des couvents 124 morts, entre autres 20 du couvent des capucins, 22 de Saint-François-d'Assise, 15 carmes déchaussés.

Sur 150 infirmiers, on avoue 50 morts. Mais, qu'est-ce que 50 morts sur 150?

Selon lui, rien de plus commun que de voir des maisons qui n'ont eu qu'un malade : cela peut être; mais à ce compte, à Barcelonnette et à Barcelonne, dans le quartier des Encans où tout était vide, qu'était devenu le reste de la population? qu'étaient devenus les pères et mères de ces enfants de Barcelonnette que l'on avait réunis pour les nourrir avec des chèvres? Je citerais, s'il le fallait, cent exemples de maisons, de manufactures, d'hôtelleries, où l'on a vu des suites de maladies, au nombre de six, huit, dix, vingt, trente, qui ont été presque toutes funestes.

Je répare ici un oubli. Selon M. l'alcade de Barcelonne, 300 personnes plantées dans le port même, et dans le plein centre de l'infection, n'ont eu que peu de malades et point de morts : selon M. le lieutenant du port (pag. 49 et 50 du Rapport), au lieu de 300, lisez 69, qui ont eu, si je ne me trompe, 14 malades et 4 morts. C'est bien peu pour des gens si mal avisés. Quoi qu'il en soit, il y a loin de 69 à 300. Il se peut que M. l'alcade ait parlé par hyperbole,

figure de rhétorique par laquelle on augmente : mais il se peut aussi que M. l'intendant du port ait parlé par litote ; autre figure par laquelle on diminue. Vous voilà entre deux figures de rhétorique : choisissez (1).

Un article qui a fort diverti l'autre jour, est celui des matelassiers. (*Voy.* page 68 du Rapport.) Nous avons dit qu'il en était mort pour avoir fait leur métier ; et nous l'avons dit sur la parole de médecins respectables, qui le savaient très-positivement. Voici que six maîtres matelassiers, escortés de leur prud'homme, déposent le contraire dans les mains de M. Chervin. Quelle que soit l'autorité et du prud'homme et de ses confrères, elle a, je l'avoue, moins de poids pour nous que l'autorité de l'Académie de Barcelonne : or, voici ce qu'on lit dans son rapport § xvi : « En défaisant  
« les matelats pour les laver, les matelassiers ont beaucoup souffert :  
« sur 40 environ que l'on comptait, 28 sont morts. Nous savons  
« que 2 d'entr'eux, en décousant des matelats, se sentirent immé-  
« diatement frappés du gaz contagieux : l'un mourut en 18 heures,  
« l'autre en 30. » Qui croire maintenant, et de qui rire ?

J'ai quelque honte d'insister sur ces petits débats, dignes tout au plus d'occuper l'oisiveté d'une femme querelleuse ; et laissant de côté tout le reste, je me hâte d'arriver au grand fait de Tortose. Selon M. Chervin, Salvador Curto, le premier malade de Tortose, y arriva de Barcelonne le 4 d'août, et non le 6 : il mourut le 11, et non presque tout de suite. Son frère Antonio mourut le 24, et le chef de la fabrique, le 3 septembre. Après avoir ainsi donné deux petits démentis à M. Pariset, et après avoir posé ces trois dates à distance, pour en faire conclure que la première maladie n'a aucune con-

---

(1) Quoi ! le rech-condal et les immondices du port ont occasioné la maladie ; et la maladie a été cruelle. Or, voici des hommes qui se plongent de plein gré dans le centre du mal ; voici des hommes qui s'y tiennent habituellement, et ils ont si peu de malades et si peu de morts !

nexion avec la seconde, ni la seconde avec la troisième, il tourne court, et laisse là Tortose comme un objet incommode. Essayons de rétablir les faits et de les compléter.

J'en parlerai d'après l'Académie de Barcelonne, d'après les notes officielles de deux médecins dignes de foi, envoyés sur les lieux par l'autorité; d'après la lettre d'un témoin oculaire, insérée dans *l'Impartial* de Madrid, le 10 octobre 1821, et d'après la lettre que nous écrivit le 15 novembre suivant M. le D<sup>r</sup> Carbo, chargé d'inspecter, en 1821, toute la Catalogne. En rapprochant ces différentes pièces, il en résulte ce qui suit :

« Un homme de Tortose, attaché à la maison Ribas, sorti du  
 « port de Barcelonne aux premiers jours du mois d'août pour re-  
 « tourner chez lui, s'embarqua sur le navire la *Vierge de la Cinta*.  
 « Il avait communiqué avec les embarcations arrivées de la Havanne,  
 « et avec Barcelonnette. Il tomba malade en mer, et mourut peu  
 « d'heures après s'être rendu au sein de sa famille. La maladie de  
 « cet homme passa à son confesseur, à sa femme, à deux de ses  
 « fils, à sa belle-mère, à des parents, à des serviteurs, à son frère,  
 « au maître de la maison; de ceux-ci, et de la même manière, à  
 « d'autres, qui la portèrent au dehors, ainsi de suite, avec une  
 « violence et une rapidité incroyables.» L'auteur de la lettre insérée  
 dans *l'Impartial*, qui observait sur les lieux, qui avait vu la fièvre  
 jaune à Cadix, à Séville, à Cordoue, et qui avait présidé une junta  
 de santé, déclare qu'il ne l'avait jamais vue aussi meurtrière qu'à  
 Tortose. Sa lettre est remplie de détails effrayans : il y cite des fa-  
 milles qui ont été emportées tout entières jusqu'au dernier.

A présent, discutons. Que le navire soit entré le 4 à Tortose, ou dans la nuit du 5 au 6, qui le sait positivement? et qu'importe? Qui ne voit, d'un autre côté, cette invraisemblance qu'une fièvre jaune, prise à Barcelonne, soit le 4 à Tortose, à trente-cinq lieues de distance, tandis que le 3 on ignore tout encore à Barcelonne? Mais, passons. Que Salvador soit mort en peu d'heures, selon



l'Académie et selon la lettre de M. Carbò, ou en peu de temps, selon M. Nadal, ou après le 7, comme semble l'établir la lettre de l'*Impartial*; ou le 11, comme le dit M. Chervin; différences sensibles, soit, mais qui ne touchent point au fond, si ce n'est pour le confirmer. Pour moi, j'aimerais mieux le 11 que tout autre jour, parce que dans mes idées la transmission de la maladie n'en aurait été que plus sûre et plus étendue. Enfin, entre les trois morts du 11, du 24 et du 3 septembre, nous avons, par les autres morts, plus qu'il ne faut pour remplir les vides, et ménager la transition de l'une à l'autre. L'essentiel toutefois est reconnu : c'est la mort de Curto, c'est la mort de son frère, c'est la mort du maître. Est-ce tout? Non; et voici ce qu'il fallait ajouter :

« Le mal fut si prompt et si cruel, que, sur 16,000 habitants, « 8,000 prirent la fuite; sur les 8,000 qui sont restés, 3,000 se sont « mis à l'écart de l'autre côté de l'Èbre; et sur les 5,000 qui n'ont « pas quitté l'intérieur, 4,500 ont péri : c'est, en deux à trois mois, « plus du quart de la population totale; en huit ou dix mois, la « ville eût été anéantie. »

Ce fait n'est-il pas évident? Un homme entre : il a la fièvre jaune; il la donne à sa famille, à son confesseur, à son maître; ceux-ci la donnent à d'autres, et toute la ville est livrée à la mort. M. Chervin ignore-t-il cette grande calamité? A ce compte, de quoi lui a servi de se porter sur les lieux pour s'informer de tant de choses, sans s'informer de celle-là? La connaît-il, au contraire? pourquoi la cache-t-il? pourquoi n'est-elle pas consignée dans un de ses documents? N'est-elle pas d'un autre poids que la rectification d'une date?

Et relativement au médecin qui découvrit le premier la fièvre jaune à Tortose, savez-vous ce qui est arrivé? le savez-vous? On l'a écrasé à coups de pierres : on l'a tué. Tuer des hommes parce qu'ils donnent des avis salutaires! Ailleurs, on les insulte : à Malaga, à Mequinenza : ailleurs, on cherche à les déshonorer, comme

on fit à Cordoue en 1643, à Messine, précisément un siècle plus tard. A quoi sert l'expérience ?

Ce serait ici le lieu de parler de la singulière logique que s'est faite M. Chervin. En Amérique, il n'accuse personne de mensonge ou d'erreur. Il a compté les voix; il sait que la majorité des voix est en faveur de la non-contagion : il s'en tient à la majorité, voilà son seul argument. En Espagne, où l'expérience est autre, au moins en apparence, il sait que les esprits sont en sens inverse. Il rejette la majorité qui lui est contraire, et s'adresse à la minorité. C'est là qu'il puise des documens, des certificats qu'il a soin de faire légaliser. Il en obtient tant qu'il veut. A la vérité, pour couvrir sa partialité, il accepte par-ci par-là quelques documens de la majorité : fort sobre toutefois sur ce point, et même le plus souvent négatif. Mais enfin il en a de cette espèce. On lui en délivre même d'un caractère équivoque; car, dans cette malheureuse question, il est des médecins qui ont dit oui, d'autres qui ont dit non: ce qui est tout simple; mais il s'en est trouvé qui n'ont dit ni oui ni non, comme M. Duran et M. Salva, de Barcelonne; et d'autres qui ont dit alternativement oui et non, comme M. Chichon de Séville, M. Florès de Cadix, les trois médecins de Malaga; MM. Lopès et Calvéras de Barcelonne, et finalement parmi nous... Mais je reviens à M. Chervin. Un fait se présente qui le condamne : il le dissimule, il le conteste, il le dément, ou l'interprète à sa manière, sans s'inquiéter des contradictions. Par exemple: un homme entre dans une ville malade et en sort bien portant; c'est qu'il n'y a pas contagion. — Un homme entre dans une ville malade et il en sort avec la maladie; c'est qu'il y a infection : ne supposant pas qu'on s'avise jamais de rétorquer, et de faire jouer contre lui le ressort qu'il fait jouer contre les autres. Enfin, rencontre-t-il tout à coup sur son chemin un grand événement, un grand malheur public dont l'histoire soit parfaitement éclaircie, il en détourne la vue; il incidente

sur un nom, sur une date; il prend un fait, deux faits, trois faits trop connus pour être contestés; mais il les éloigne l'un de l'autre, et pour en mieux établir l'incohérence, il supprime les intermédiaires, tait tout le reste, donne le change, et s'esquive; artifice trop visible pourtant; piège grossier, et tel que je ne puis comprendre que personne y puisse tomber. Voilà ce qu'il fait pour Tortose. Ailleurs, comme à Asco, à Méquinenza, à Fraga, à Nonaspe, s'il ne nie pas les choses, il soutient qu'elles se sont passées autrement qu'on ne l'a dit: sans s'apercevoir que la conclusion reste la même contre lui; c'est qu'il y a eu importation et propagation; ou bien il change le nom de la maladie, comme le font les médecins du lieu; comme le font les médecins des colonies espagnoles et françaises, et même ceux des États-Unis: tous supposant que, le nom changé, la chose n'existe plus. Enfin, M. Chervin n'entre point dans les événemens de Marseille, de Palma, de las Aguilas: soit qu'il les ignore, soit qu'il les cache; et, par un autre genre de dissimulation, il se contente d'effleurer les événemens si remarquables qui se sont passés en 1821 à Mahon; il les effleure pour les démentir contre la foi publique et sur la parole d'un seul homme. D'où il suit, pour résultat final, que toute cette affaire, commencée par une erreur, se termine par une rêverie. L'erreur, c'est qu'en 1821 la fièvre jaune ne régnait point à la Havane; la rêverie, c'est qu'en 1821 à Mahon, des causes locales ont produit la fièvre jaune qui préexistait déjà sur les vaisseaux. Mettre la fièvre jaune à Mahon quand on l'ôte de la Havane, est certainement l'une des plus bizarres singularités dont on se soit jamais avisé en médecine. Je brise là sur M. Chervin.

Maintenant je marche droit à une imputation d'un autre genre, dont nous avons été l'objet. On a prétendu que notre mission avait quelque chose de politique. Je voudrais voir comme on s'y prendrait pour en donner ombre de preuve. En 1819, quand je fus envoyé à Cadix, on disait que j'allais faire une révolution. En 1821,

quand nous allions à Barcelonne, on disait que nous allions favoriser une entreprise militaire, et faire l'équivalent d'une contre-révolution. Calomnie des deux parts, ou, pour mieux dire, extravagance. Est-il un seul d'entre vous qui eût voulu d'une pareille mission? Et ce que vous n'auriez pas fait, pourquoi l'un de vous, quel qu'il soit, l'aurait-il voulu faire? Mais il est des esprits malades qui pensent n'être honorés qu'autant que d'autres seront avilis. Pour l'honneur de la médecine, et pour le vôtre, Messieurs, et surtout pour rendre hommage à la vérité, persuadez-vous bien, et déclarez partout que notre mission était purement scientifique: ou plutôt déclarez qu'il n'est jamais entré dans le cœur de vos commissaires que le noble désir de servir les hommes, aux dépens de leur propre vie. Ne souffrez jamais que la mémoire de mon cher et infortuné Mazet soit déshonorée!

Je passe au rapport de votre commission. Ce rapport me semble, je l'avoue, avoir été fait sans critique, et par conséquent sans justice. De ce que M. Chervin a dit que nous avions eu tort, elle a conclu qu'en effet nous avions tort; ne voyant pas d'ailleurs, que relativement à la question principale, nous pourrions avoir mille fois tort, sans que M. Chervin eût une seule fois raison. Tout a donc roulé, jusqu'à présent, sur des personnalités. C'est un acte d'accusation dressé; c'est un procès à soutenir: rien de moins académique. On a beau se rejeter sur le texte précis de la lettre ministérielle. Vous êtes Académie, vous êtes conseil; et il est clair pour tout homme de bon sens, qu'en vous priant d'examiner les documens de M. Chervin, on attendait de vous un travail académique, un travail critique et raisonné qui conduisît à un jugement final; mais pour juger, il faut comparer, balancer, discuter, choisir, et dire les raisons de son choix. Or, rien de tout cela. Votre commission n'a fait que ce qu'aurait fait un simple commis aux écritures. Elle a dépouillé, rangé, coordonné des documens; puis elle les a répétés, adoptés, convertis en autant de vérités démon-

trées, et couronnés de conclusions administratives. Que s'il était vrai cependant que la lettre ministérielle restreignît expressément votre commission à un travail si mécanique et si ingrat, j'aurais, je l'avoue, moi, membre de la commission, j'aurais provoqué un éclaircissement, démontré la nécessité d'étendre le cercle, et sollicité la liberté d'interroger les hommes inculpés par les documens. Rien encore de tout cela : et la preuve qu'on trouvait bon d'agir ainsi, c'est que les éclaircissemens que j'ai offerts ont été refusés.

Ne pensez pas toutefois, je le répète, que l'impression du Rapport nous gêne le moins du monde. Il est de notre intérêt de la souhaiter, et je la souhaite avec ardeur : mais je joins à ce vœu celui de voir paraître ma réponse dans le même temps, et au même nombre d'exemplaires. J'irai plus loin : j'oserai demander que les deux pièces soient publiées telles qu'elles ont été lues devant vous, et sans la plus légère modification.

PARISET.

M. le général de Cabanes, auteur de la lettre suivante, m'autorise à la publier; et je suppose, avec quelque raison, ce me semble, que la véritable place de cette lettre est ici. L'Académie me saura gré sans doute de mettre sous ses yeux ce nouveau renseignement.

Paris, 31 juillet 1827.

*A M. le docteur Pariset.*

« MONSIEUR,

« Je voudrais bien répondre d'une manière exacte et précise aux  
« questions que vous avez la bonté de me faire dans votre dernière  
« lettre. Mais n'ayant pas l'instruction suffisante ni les connais-  
« sances nécessaires pour aborder une matière si délicate, je me  
« bornerai à vous faire un petit nombre d'observations historiques  
« qui pourront contribuer à l'éclaircissement du point en ques-  
« tion.

« Les médecins se débattront tant qu'ils voudront pour établir  
« comme principe la non-contagion de la fièvre jaune; mais les  
« peuples ne seront jamais de cet avis, parce que l'expérience leur  
« a appris le contraire. Je vous parle franchement, et je vais vous  
« dire mon opinion là-dessus.

« La fièvre jaune (ou *vomito negro*) a existé à la Vera-Cruz, à  
« l'île de Cuba, etc., tout le 18<sup>e</sup> siècle, et l'Espagne (la Péninsule) ne  
« fut jamais atteinte de ce fléau (1). Ce ne fut qu'à la dernière année  
« de ce siècle que cette maladie gagna Cadix et les Andalousies, et  
« qu'elle y fit de très-grands ravages. Postérieurement, cette calamité

---

(1) M. de Cabanes oublie l'épidémie de 1730 et 1731 à Cadix et celle de 1741 à Malga, les seules, avant l'année 1800, dont le souvenir soit consigné dans l'*Épidé-  
mologie espagnole* de Villalba.

« s'est renouvelée très-souvent. Tant qu'à Cadix et dans les autres  
 « ports de la Péninsule on observa strictement les lois sanitaires,  
 « la maladie ne put jamais gagner nos rivages, parce que l'on pre-  
 « nait des mesures efficaces pour empêcher l'entrée de la conta-  
 « gion; mais aussitôt qu'on cessa d'observer avec vigueur ces mêmes  
 « lois sanitaires, la Péninsule fut aussi susceptible de la fièvre jaune,  
 « pourvu qu'il y eût un degré de chaleur et d'humidité suffisant  
 « pour son développement. La transgression faite en 1800 aux rè-  
 « glemens sanitaires à Cadix, par ordre du prince de la Paix et en  
 « faveur de M. Valiente, fut la cause de la contagion de cette année.  
 « Il est vrai que M. Valiente se portait bien lors de son débarque-  
 « ment; mais il est vrai aussi qu'avec M. Valiente débarquèrent sa  
 « famille, ses nègres, ses négresses, leur équipage, et qu'à l'ombre  
 « de son débarquement l'équipage du bâtiment qui le ramenait  
 « d'Amérique eut des communications avec les habitans de Cadix  
 « et des environs. C'est comme cela que s'introduisit la fièvre jaune.  
 « A mesure que l'on relâchait les réglemens sanitaires, la Péninsule  
 « était sujette aux contagions; et ce qui, en 1800, arriva à Cadix  
 « fut éprouvé dans les années suivantes à Malaga, Carthagène, etc.;  
 « et même à Barcelonne, en 1804, il y eut moment où l'on crut  
 « avoir la fièvre jaune, et je le crois aussi; mais elle fut attaquée  
 « de manière qu'elle n'eut aucune suite.

« Vous observerez, Monsieur le docteur, que là où il y a eu des  
 « autorités fermes et d'un caractère décidé pour faire exécuter les  
 « lois sanitaires, la fièvre jaune n'y a pas pu pénétrer, et que seule-  
 « ment cette maladie a affligé par ses ravages les habitans des villes  
 « dont les autorités ont manqué de résolution.

« Vous savez combien je dois être fier d'appartenir à une famille  
 « dont le chef mon frère el Sr D. José Mariano de Cabanes, rendit  
 « tant de services à l'occasion de la fièvre jaune de Barcelonne en  
 « 1821. Vous l'avez qualifié de Belzunce de la capitale de la Cata-

« logne. Ainsi il me sera permis de dire que si l'on avait suivi les  
 « mesures dictées par lui et l'opinion du docteur Bahi, la fièvre  
 « jaune, quoique établie dans le port de Barcelonne et dans la  
 « Barcelonnette, n'aurait jamais gagné cette ville.

« Mais vous connaissez l'histoire du *Grand-Turc*; vous savez que  
 « sa cargaison appartenait à des personnes qui avaient le pouvoir  
 « de relâcher les lois sanitaires; vous n'ignorez pas que l'on *enma-*  
 « *gazina* la fièvre jaune. C'est donc à cette transgression des lois  
 « sanitaires, semblable à celle faite en 1800 en faveur de M. Va-  
 « liente, que Barcelonne dut sa fièvre jaune en 1821; et que toutes  
 « les villes de l'Espagne susceptibles de cette maladie la devraient,  
 « si l'on recevait des bâtimens de la Havane dans certains mois de  
 « l'année.

« Ainsi, Monsieur le docteur, il n'y a point de doute que nous  
 « recevons la fièvre jaune des Antilles et du Continent américain,  
 « comme nous en recevons le café, le chocolat et les cigares.  
 « Nous sommes les maîtres de fermer la porte à cette affreuse  
 « calamité. Nous l'avons fait pendant tout le 18<sup>e</sup> siècle; et actuel-  
 « lement les autorités françaises le font pour nous à Cadix et Bar-  
 « celonne.

« Voilà l'opinion généralement suivie en Espagne; voilà la doc-  
 « trine populaire de ce pays sur la fièvre jaune; et la faculté de  
 « médecine de tout l'univers ne serait pas capable d'établir le prin-  
 « cipe de la non-contagion, parce que l'expérience leur a prouvé le  
 « contraire.

« Je vous ai promis de vous parler franchement et je le fais. Je  
 « veux vous parler plus franchement encore. Cessez de vous casser  
 « la tête sur la contagion et la non-contagion; tâchez de trouver  
 « un moyen de guérir, paralyser ou diminuer la fièvre jaune, comme  
 « on a obtenu de nous délivrer de la petite-vérole, et croyez que  
 « vous rendrez à l'humanité un plus grand service que si vous fixez



« d'une manière lumineuse la question de la contagion et de la  
« non-contagion, que nous autres profanes nous considérons  
« comme des questions d'amour-propre. Tout à vous, votre dévoué

« FRANÇOIS DE CABANES. »

Pardon : j'écris à la hâte et dans une langue qui n'est pas la  
mienne. Soyez indulgent.